

# Enquête Blaireau européen (*Meles meles*) – Bilan 2021



## Table des matières

I.	Quelques mots sur le Blaireau européen ( <i>Meles meles</i> ).....	3
II.	Rappel du protocole suivi.....	4
III.	Les résultats de 2021.....	4
A)	Les sites suivis et recensés en Alsace .....	4
1)	Évolution du nombre de terriers de blaireaux recensés et du suivi depuis 2003.....	4
2)	Répartition géographique des terriers recensés en Alsace.....	7
B)	Taux d'activité (ou taux d'occupation) depuis 2005.....	7
C)	Les perturbations constatées.....	8
1)	Évolution depuis 2005.....	8
2)	Localisation des perturbations.....	9
3)	Les types de perturbations.....	11
D)	Les dégâts dus au terrassier .....	12
1)	Évolution depuis 2009.....	12
2)	Localisation et typologie des dégâts.....	12
E)	L'importance du suivi pluriannuel .....	13
F)	Autres informations sur le suivi 2020 .....	14
1)	Le Blaireau, terrassier hors du commun .....	14
2)	Des colocataires.....	14
3)	Emplacement des terriers .....	14
IV.	Informations complémentaires.....	16
A)	Transmission des données .....	16
B)	Médiation.....	17
V.	Remerciements .....	19
VI.	Contact .....	20
VII.	Bibliographie.....	20
VIII.	Annexes .....	20
A)	Annexe 1 : Liste des terriers sans observateur.....	20
B)	Annexe 2 : Fiche « surveillance » du Bas-Rhin et du Haut-Rhin .....	40
1)	Bas-Rhin.....	40
2)	Haut-Rhin.....	41

## I. Quelques mots sur le Blaireau européen (*Meles meles*)

Le Blaireau européen (*Meles meles*) est présent sur tout le territoire français, mais reste un animal **très discret**. Du fait de son mode de vie principalement **nocturne**, c'est une espèce difficile à observer. De jour, seule la découverte des **traces et indices** laissés par son activité aux abords de son terrier suggère sa présence : gueules, coulées, empreintes, gros tas de déblais, latrines, ou encore fosses de toilette. C'est pourquoi l'évaluation des populations de blaireaux et de leur dynamique se fait indirectement par un **suivi régulier des indices de présence** autour des terriers.

La plupart des terriers de blaireaux possède entre 1 et 30 gueules (ou entrées), la moyenne étant d'environ 5 entrées (Do Linh San, 2006). Il existe deux types de terriers de blaireaux :

- Les **terriers principaux**, possédant en général un grand nombre de gueules (mais ce n'est pas toujours le cas) : certaines sont utilisées, d'autres non, mais le terrier est occupé en permanence.
- Les **terriers secondaires**, possédant une à plusieurs entrées, dont l'utilisation n'est pas continue.

Afin de déterminer le type de terrier, il est nécessaire d'effectuer **plusieurs passages** à différents moments de l'année. En effet, chaque type de terrier a une fonction propre. Ainsi, les terriers principaux servent surtout de gîte de reproduction et sont utilisés par la majorité des individus d'un clan durant l'hiver. Les terriers secondaires peuvent quant à eux avoir diverses fonctions telles qu'abriter des blaireaux qui ont été chassés du terrier principal, faire office de lieu de mise bas pour les jeunes femelles, servir de refuge lors d'un dérangement ou encore de lieu de repos.

La taille des terriers (i.e. le nombre de gueules) n'est pas liée au nombre d'animaux qui les occupent, mais à l'instinct naturel des blaireaux au creusement, en rapport avec les caractéristiques locales du sol et la durée d'occupation du site.

En Alsace, bien que les populations de blaireaux se soient reconstituées depuis l'interdiction du gazage en 1988, de nombreuses **menaces** continuent à peser sur ce mustélide : mortalité routière, fragmentation et destruction de ses habitats ou encore actes de malveillance. De plus, le blaireau est toujours inscrit sur la liste des espèces « chassables » dans le Haut-Rhin, alors qu'il a été retiré de cette liste depuis 2004 dans le Bas-Rhin (Art. R.424-5 C. env). N'étant pas considéré comme « Espèce susceptible d'occasionner des dégâts » (ESOD), le piégeage de l'espèce est par conséquent interdit en France (Art. R.427-6 C. env).

Afin de mieux connaître et protéger les populations alsaciennes, le GEPMA a mis en place un protocole de suivi du blaireau en 2003 (Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA), 2004). **La production de ces données scientifiques régulières est nécessaire pour faire évoluer les connaissances sur cette espèce et ainsi mieux la protéger.**

## II. Rappel du protocole suivi

L'Enquête Blaireau du GEPMA est basée sur le suivi des terriers par un grand nombre de bénévoles sur le long terme. Cette enquête permet d'accumuler des informations sur l'ensemble des terriers de blaireaux connus en Alsace.

Chaque année, de nouveaux complexes de blaireaux sont découverts et sont transmis au GEPMA par les bénévoles, grâce aux **fiches de description papier ou informatisées**. Après vérification, celles-ci sont enregistrées avec leur description dans une base de données.

Il est également possible d'enregistrer des données naturalistes précises via le **site internet faune-alsace.org**, accessible à tous. Des observateurs, autres que les bénévoles impliqués dans le suivi blaireau, peuvent donc participer indirectement à ce suivi, si les informations transmises sont assez complètes (localisation exacte, numéro du terrier, et informations relatives à sa description) pour être intégrées à la base de données.

Par la suite, le terrier est idéalement contrôlé **deux fois par an** (printemps/automne) par un observateur bénévole dont les données nous sont communiquées *via* les **fiches de suivi**. Chaque observateur est responsable du suivi d'un ou de plusieurs terriers et relève différents critères pour s'assurer de la présence ou non du blaireau sur le site : statut du terrier (actif, inactif, détruit), taille du terrier (nombre de gueules total et actives), indices de présence (empreintes, litière, déblais frais, etc.), occupants, etc. Le relevé d'éventuelles **traces de dérangement** sur le terrier ou des **dégâts occasionnés** par le blaireau sont des données importantes. Elles permettent de mieux appréhender la cohabitation Homme/Faune sauvage et de passer le relais au **pôle « Médiation Faune Sauvage »** en cas de problème (voir page 19).

## III. Les résultats de 2021

### A) Les sites suivis et recensés en Alsace

#### 1) Évolution du nombre de terriers de blaireaux recensés et du suivi depuis 2003

En Alsace, le nombre de terriers recensé est en constante augmentation, pour être à l'heure actuelle **12 fois supérieur** au nombre de sites connus en 2003 (Graphique 1). C'est grâce à la motivation et l'implication des nombreux bénévoles qui donnent de leur temps pour effectuer ce suivi que les connaissances sur le Blaireau européen peuvent être renforcées au fil des années. L'effort de prospection est important, et cela permet de donner des résultats visibles, nous confortant dans l'idée de continuer le suivi des terriers de blaireaux.



Grâce à ces suivis, nous avons pu parvenir à un total de **2045 terriers référencés pour l'année 2021**, dans toute l'Alsace, contre 1846 en 2020 (soit une augmentation de 10,8%). Dans le Bas-

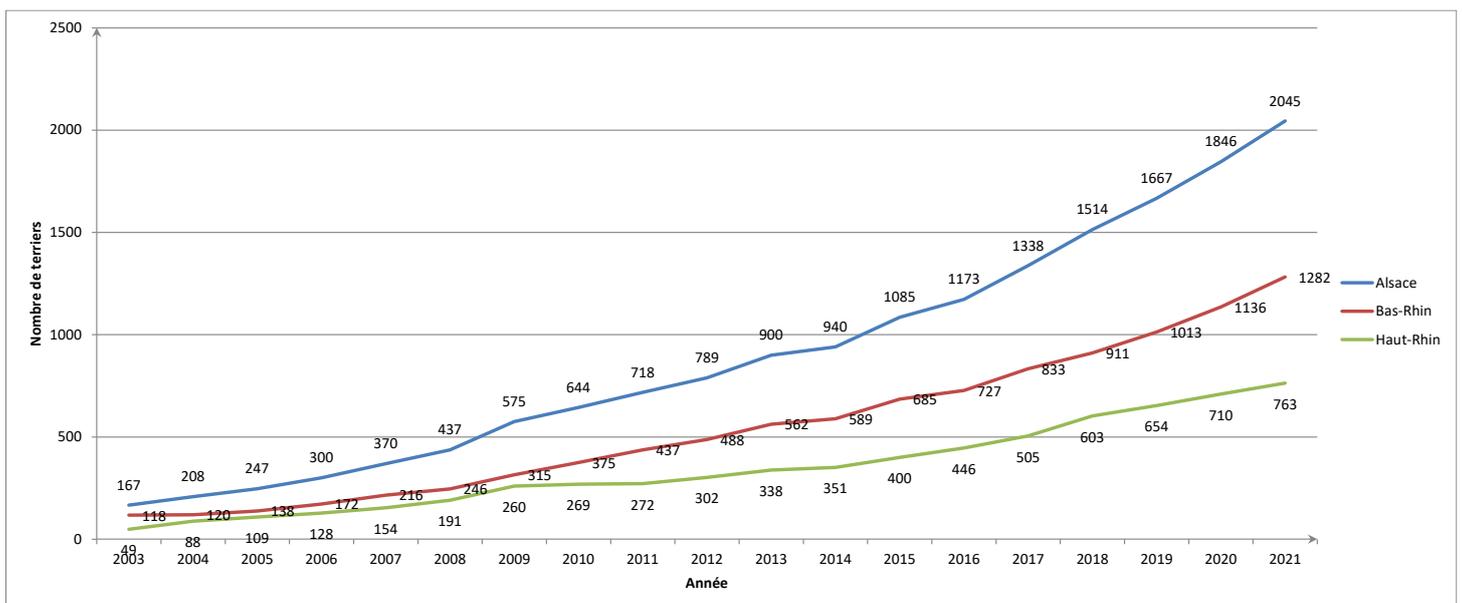
Rhin, 1282 terriers (+ 12,9%) sont comptabilisés et 763 terriers (+ 7,5%) ont été recensés dans le Haut-Rhin. Cette constante augmentation (Graphique 1), suit la continuité du travail effectué au cours de ces dernières années, de la part de nos bénévoles, toujours plus actifs et nombreux, découvrant de nouveaux complexes, mais aussi du travail de suppression de sites détruits ou mal localisés. En effet, les terriers n'existant plus (150 terriers) ont été retirés de nos calculs.

Au sein de nos 2045 sites, **856 ont été suivis** cette année par des bénévoles, soit 41,9% des terriers connus (Carte 1). En 2020, 767 d'entre eux avait été suivis, soit 41,5% des sites connus. Une légère diminution du suivi depuis deux ans peut être observée, mais celle-ci résulte de **difficultés liées à la crise sanitaire**. Dans le Bas-Rhin, cela représente 688 terriers suivis (contre 608 en 2020) et 168 dans le Haut-Rhin (contre 159 en 2020). Un déséquilibre entre les deux départements concernant le nombre de terriers suivis est ainsi toujours constaté.

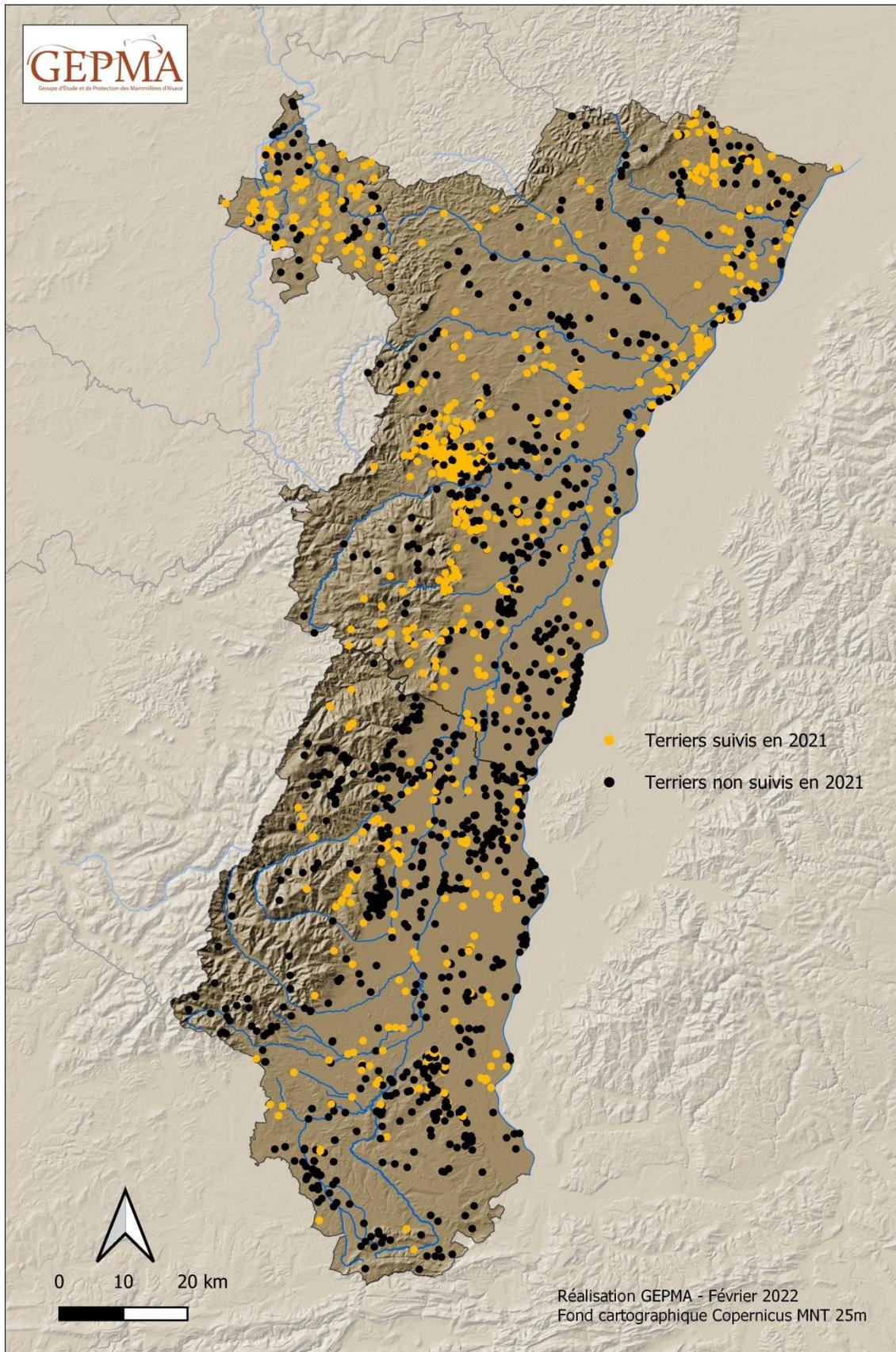
En effet, 53,7% des terriers connus sont suivis dans le Bas-Rhin contre 20,9% dans le Haut-Rhin. Cette différence peut être attribuée à un nombre de bénévoles moins important dans le Haut-Rhin (26) que dans le Bas-Rhin (63). Il faut donc continuer et favoriser la dynamique du réseau, et en particulier dans le Haut-Rhin.

Pour finir, il est notable que le maintien, voire l'augmentation, du nombre de terriers pris en charge par les bénévoles du GEPMA est important. L'arrivée de nouveaux observateurs permet aussi de continuer sur cette dynamique favorable.

**Remarque :** Pour pouvoir augmenter la proportion de terriers de blaireaux suivis, les sites sans observateurs ont été listés et proposés aux bénévoles en début d'année 2021. Elle comprend des terriers pour lesquels les observateurs ne peuvent pas poursuivre le suivi, ainsi que ceux qui n'ont pas été suivis les deux dernières années. Ceci permet d'optimiser l'effort de suivi et de redynamiser l'enquête. **Une liste des terriers sans observateur**, actualisée en 2022, est [jointe en ANNEXE 1](#).



Graphique 1 : Évolution du nombre des terriers de blaireaux de 2005 à 2021



**Carte 1** : Recensement des terriers de blaireau en Alsace et état de leur suivi en 2021

## 2) Répartition géographique des terriers recensés en Alsace

Grâce aux importants **efforts de prospection** des bénévoles, de nouveaux terriers sont recensés chaque année, puis suivis (Carte 1). Ainsi, l'augmentation du nombre de terriers recensés permet d'obtenir des informations au sein d'unités géographiques autrefois délaissées, telles que l'Alsace Bossue, le Jura alsacien ou le Sundgau. En effet, au tout début de l'enquête, la majorité des sites connus était située en plaine alsacienne.

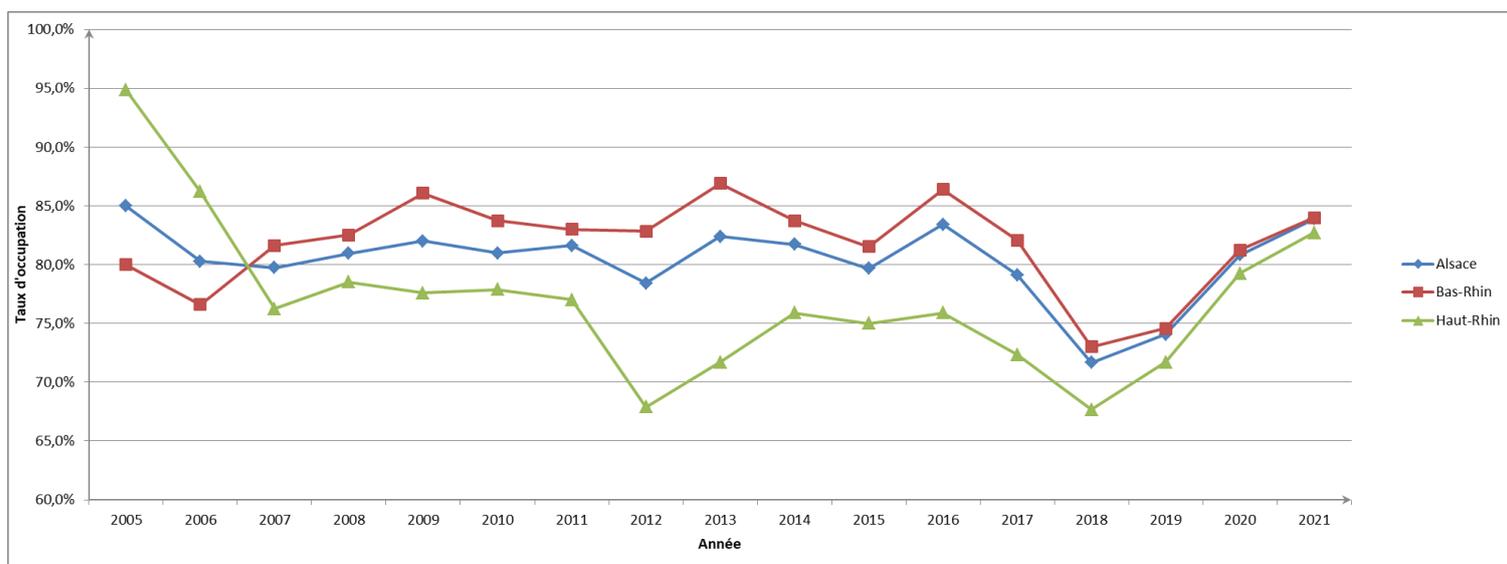
### B) Taux d'activité (ou taux d'occupation) depuis 2005

Entre 2005 et 2021, le taux d'activité des terriers de blaireaux varie entre 71% et 85% en Alsace. En 2021, **le taux d'activité est de 83,9%** (Graphique 2), avec un taux de 84,0% pour le Bas-Rhin et de 82,7% pour le Haut-Rhin (respectivement 81,3% et 79,3% pour l'année 2020). La différence d'activité entre les deux départements est constatée chaque année depuis 13 ans. En supposant le comportement et l'habitat du blaireau identique pour ces 2 départements, cette constatation pourrait refléter le statut « espèce chassable » de l'espèce dans le Haut-Rhin. En effet, une partie de la population étant tuée à la chasse, certains individus ne pourraient pas revenir dans leurs terriers.



Le fort taux d'activité constaté en 2005 puis sa diminution en 2006 est probablement lié à l'inertie nécessaire à la mise en place du protocole de suivi. En effet, la probabilité de découvrir un site actif est plus importante que de détecter un site inactif : il est plus probable que l'information remonte et soit transmise si le site est occupé. Avec le temps et un grand effort de prospection, ces facteurs sont devenus moins perceptibles.

Pour finir, la **population de blaireaux semble stable**. Il est cependant notable que le taux d'activité continue d'augmenter depuis sa diminution entre 2016 et 2017, ce qui est encourageant.



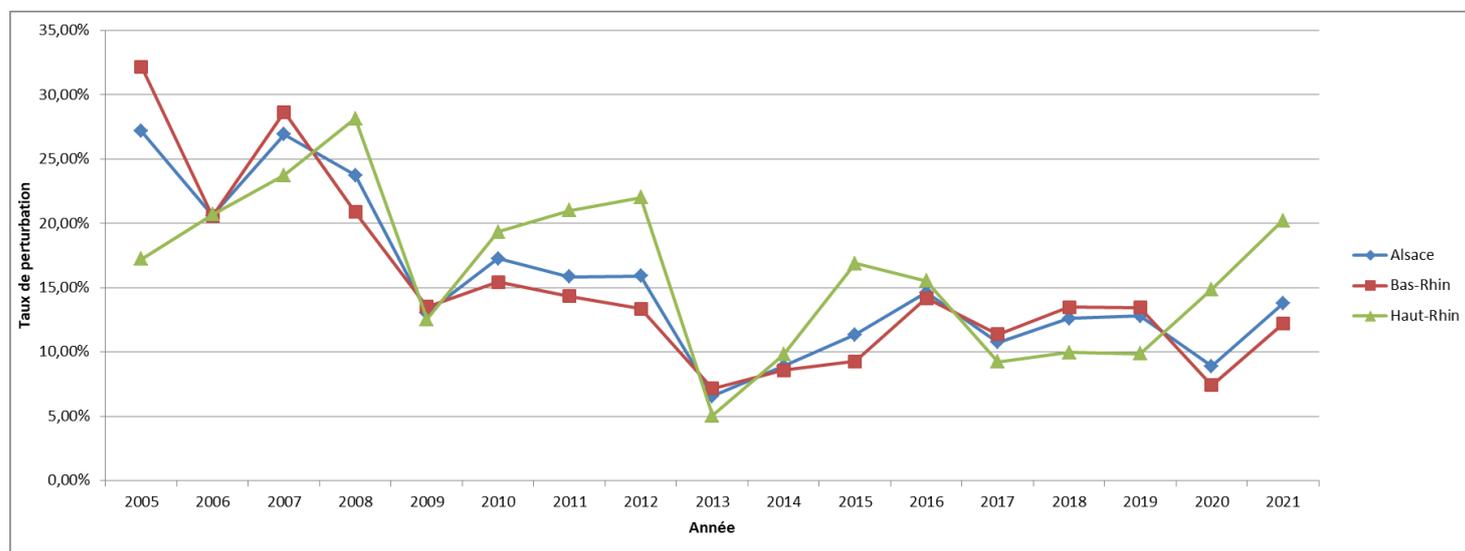
L'effort de **Graphique 2** : Évolution du taux d'activité des terriers de blaireaux de 2005 à 2021

prospection et le travail de l'enquête Blaireau semblent donc indispensables pour poursuivre le suivi de l'activité des terriers et mieux connaître les causes de ces variations.

### C) Les perturbations constatées

#### 1) Évolution depuis 2005

Depuis 2005, en Alsace, on constate une **nette diminution du nombre de terriers subissant des perturbations**. En effet, au début de l'étude, près d'un tiers des terriers suivis (27,2%) subissait une perturbation au cours de l'année. Cette proportion a nettement diminué, jusqu'à atteindre un minimum de 6,5% en 2013 (Graphique 3). Après une légère nouvelle augmentation, la proportion de terriers perturbés semble se stabiliser entre 2016 et 2019. Pendant cette période, on observe que le pourcentage de terriers perturbés est plus fort dans le Bas-Rhin que dans le Haut-Rhin. Cette tendance s'inverse cependant entre 2019 et 2020, où les perturbations ont diminué dans le Bas-Rhin (13,4% à 8,4%) mais ont augmenté dans le Haut-Rhin (de 9,9% à 15,7%). Si la tendance se confirme en 2021 pour le Haut-Rhin (20,2 % de taux de perturbation), les perturbations repartent aussi à la hausse dans le Bas-Rhin cette année (12,2%). Si l'on considère l'Alsace dans sa globalité, les perturbations ont d'ailleurs augmenté cette année 2021 (14,9% contre 9,9% en 2020). Cette augmentation globale peut s'expliquer par les confinements qui ont marqué l'année 2020, et la reprise des activités en 2021. Si l'on considère la période de 2005 à 2019, une diminution globale, non linéaire, se dessine. Certaines tendances se dégagent néanmoins, notamment des cycles de 4 ou 5 ans où les perturbations augmentent de nouveau. Cependant, ces boucles semblent difficilement interprétables.

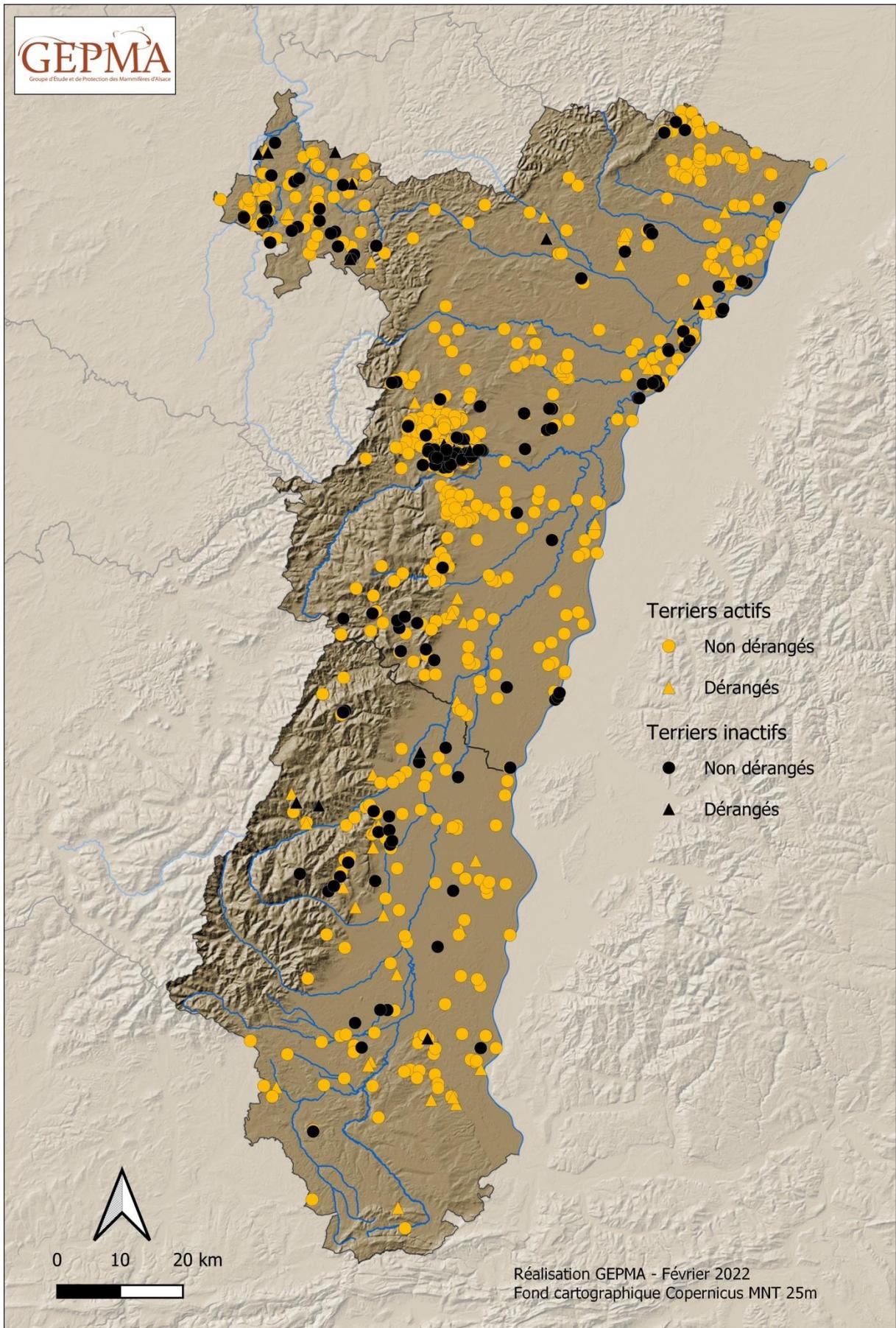


Graphique 3 : Évolution du taux de perturbations des terriers de blaireaux de 2005 à 2021

## 2) Localisation des perturbations

Des perturbations sont relevées dans toute l'Alsace (Carte 2). Cette carte illustre bien un problème de cohabitation assez général à l'échelle de l'Alsace et montre qu'il y a encore des efforts de communication à faire autour de cette espèce. Il faut noter que les bénévoles font à la fois un travail de suivi sur le terrain, mais aussi de communication, non seulement auprès de leur entourage, mais aussi auprès des personnes qu'ils sont parfois amenés à rencontrer lors de leurs prospections.

Il semble donc essentiel de pouvoir présenter **la plaquette d'information concernant le Blaireau eurasien réalisée par le GEPMA en 2018**, en la distribuant largement lors de nos animations, tenues de stand, conférences, mais aussi via nos bénévoles participant à l'enquête (n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez en obtenir). Cela permettrait de sensibiliser une population plus large à cette espèce encore trop souvent méconnue.



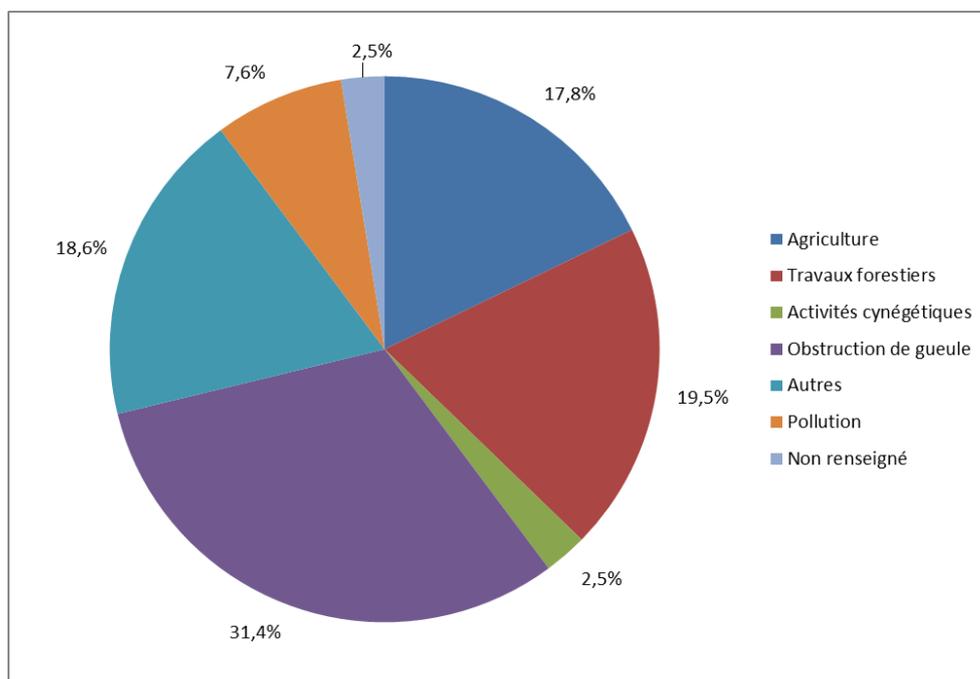
**Carte 2 : Statut et dérangement des terriers de blaireau suivis en 2021**

### 3) Les types de perturbations

En 2021, la principale cause de dérangement (31,4%) est l'**obstruction de gueules** (Diagramme 1). La seconde cause de perturbation sont les travaux forestiers (19,5%). Le troisième type de perturbation observé est représenté par la catégorie « Autre » qui correspond la plupart du temps à une hausse de la fréquentation du site (randonnées, quads, motocross,...). Il est à noter que d'autres dérangements sont assez présents et constituent une part importante des perturbations subies par l'espèce (agriculture, pollution). Nous constatons, au contraire, que l'activité cynégétique a largement diminué depuis 2016, passant de 15% en 2016 à 2,5% en 2021.

Les proportions des différents facteurs fluctuent d'une année à l'autre. Cela démontre la multitude de dangers anthropiques, intentionnels ou non, auxquels les populations de blaireaux peuvent faire face. Ces perturbations varient sur l'ensemble du territoire et au cours du temps. Il semble donc essentiel de **rester vigilant** et de continuer le travail de **médiation** auprès d'un maximum de personnes, afin d'aboutir à une cohabitation équilibrée entre le Blaireau et l'Homme. Enfin, il est important de remarquer que le type de perturbation n'avait pas été renseigné pour 2,5% des terriers, ce qui biaise donc légèrement les pourcentages. Il est donc nécessaire de bien renseigner les détails de dérangements lors du suivi.

**Remarque** : Une affiche spécialement dédiée aux terriers victimes de perturbations anthropiques récurrentes, a été mise au point : l'affiche « **surveillance** », [jointe en ANNEXE 2](#). Si l'un des terriers que vous suivez se retrouve dans ce cas, demandez-la au GEPMA. Vous pourrez l'imprimer, éventuellement la plastifier, et l'afficher au niveau des terriers à problème, afin de décourager les personnes mal intentionnées qui se sentiraient surveillées.



**Diagramme 1** : Perturbations anthropiques observées sur les terriers de blaireaux suivis au cours de l'année 2021

## D) Les dégâts dus au terrassier

**Remarque :** il est important de noter que la notion de dégât imputé au Blaireau correspond principalement à la présence de gueules ou déblais liés à l'activité du Blaireau sur une structure ou un lieu utilisé par les hommes. Cette présence n'induit pas systématiquement une dégradation de la fonction de cette structure ou de ce lieu. Ainsi, les dégâts réellement dommageables ne représentent qu'une partie des résultats que nous vous présentons sans que nous puissions l'estimer.



### 1) Évolution depuis 2009

Lors du suivi des terriers de blaireaux, nos bénévoles relèvent **les dégâts causés** par les activités de ces derniers. En Alsace, entre 2009 et 2013, les sites où des dégâts étaient constatés variaient entre 3 et 4,5% des terriers suivis. La proportion de ces dégâts a augmenté ces dernières années, avec un maximum en 2016 de 11%. Heureusement, nous pouvons noter une baisse de ces derniers, avec l'année dernière, 5,5% de dégâts associés aux blaireaux qui ont été identifiés. En 2021, 7,7% des terriers suivis présentaient des dégâts dus au Blaireau, en légère hausse par rapport à 2020.

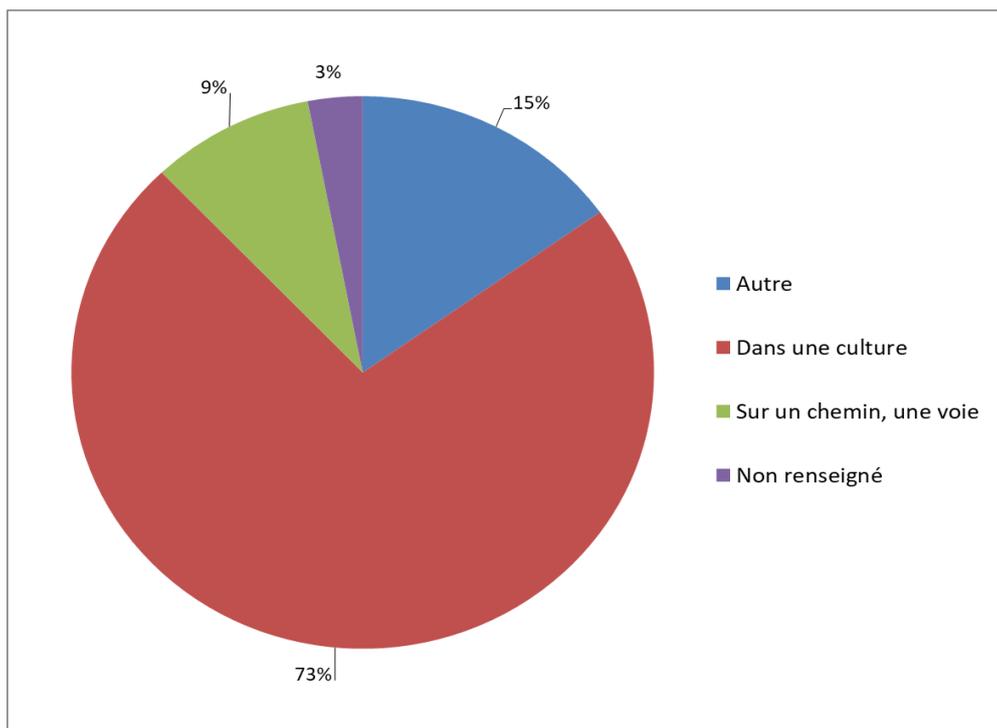
### 2) Localisation et typologie des dégâts

En 2021, la part de dégâts la plus importante se situe **au sein des cultures**, atteignant 72,7% (53,3% en 2020 et 70,5% en 2019) (Diagramme 2). Il s'agit, en général, d'une ou plusieurs gueules que l'on retrouve en bordure ou au sein d'une exploitation. La présence de ces gueules pose principalement problème pour la circulation des engins agricoles sur les parcelles (risque d'effondrement). Le blaireau peut aussi causer des dégâts lorsqu'il vient s'alimenter sur l'exploitation. Néanmoins, ces derniers sont minimes par rapport à une harde de sangliers. Il faut savoir que la plupart du temps, le terrier de blaireau existait bien avant la culture, et que celle-ci prend parfois la place d'un bosquet, d'un talus, d'une haie, voire d'une parcelle forestière.

Il est aussi possible que le Blaireau creuse son terrier, ou une partie de celui-ci, sur un chemin (9,1%). Ceci peut être dangereux puisque les trouées peuvent conduire à l'affaissement de la voie. On constate une légère baisse comparée à 2020 (14%).

D'autres types de dégâts sont constatés, comme des creusements sous une voie ferrée ou dans une digue (catégorie « Autre ») (15,2%).

Lors de chaque cas de dégâts, il est important de renseigner ces informations et de préciser leur caractère. En effet, aucune explication n'était apportée pour 3% des terriers suivis déclarés comme occasionnant des dégâts. Grâce à ces informations, le **pôle Médiation Faune Sauvage** peut proposer des **solutions concrètes** aux particuliers et professionnels avant que la situation ne devienne problématique.



**Diagramme 2 :** Type de dégâts dus aux blaireaux au cours de l'année 2021

### E) L'importance du suivi pluriannuel

Dans l'idéal, nous préconisons le **suivi des terriers 2 fois par an**. Parmi les 856 terriers suivis cette année, **320 ont été prospectés au moins deux fois**, soit 37,4% des terriers suivis en 2021. Ce nombre de terriers prospectés au moins 2 fois est assez similaire à l'année 2020 (33%). Une fois de plus, cela démontre **la volonté et la motivation de nos bénévoles**.

Sur ces 320 terriers, il apparaît que 21,6% d'entre eux ont une activité différente entre les deux passages (actif/inactif). De même, pour 20,3% d'entre eux, il y a une différence au niveau des perturbations constatées. Enfin, en ce qui concerne les dégâts, une différence se retrouve pour 11,3% des terriers.

Cette différence d'activité peut aussi être expliquée par le comportement de l'espèce. Les blaireaux n'utilisant leurs terriers secondaires qu'occasionnellement, ces derniers pourraient servir de refuge lors d'un dérangement, ou de lieu de mise bas pour les jeunes femelles par exemple. Ces terriers secondaires peuvent avoir plusieurs gueules, et seule leur utilisation discontinuée dans l'année constitue un critère pour les qualifier de terriers secondaires.

Le suivi pluriannuel permettrait d'informer davantage sur les problèmes de cohabitation avec l'espèce, qui, via le pôle Médiation Faune Sauvage, pourraient être atténués.

**Remarque :** Ce suivi pluriannuel des terriers est très intéressant, car il peut nous permettre de faire la distinction entre un terrier secondaire et un terrier principal. Ceci rentre en compte dans la connaissance de l'espèce et de son écologie en Alsace, participant ainsi à sa protection.

## F) Autres informations sur le suivi 2020

### 1) *Le Blaireau, terrassier hors du commun*

Les terriers ayant été suivis cette année ont une **moyenne de 10 gueules** (actives/inactives) et de **4 gueules actives**. Les chiffres sont semblables à ceux des 4 années précédentes. Nous pouvons rappeler que la taille des terriers est influencée par le comportement du blaireau (instinct naturel de creusage...) mais aussi par les caractéristiques locales de l'habitat. Ces données sont donc très différentes d'un secteur à l'autre.

Cette année, le record du complexe suivi le plus impressionnant est de **68 gueules**. Quant au maximum de gueules actives, le record pour l'année 2021 s'élève à 34 gueules actives.

### 2) *Des colocataires*

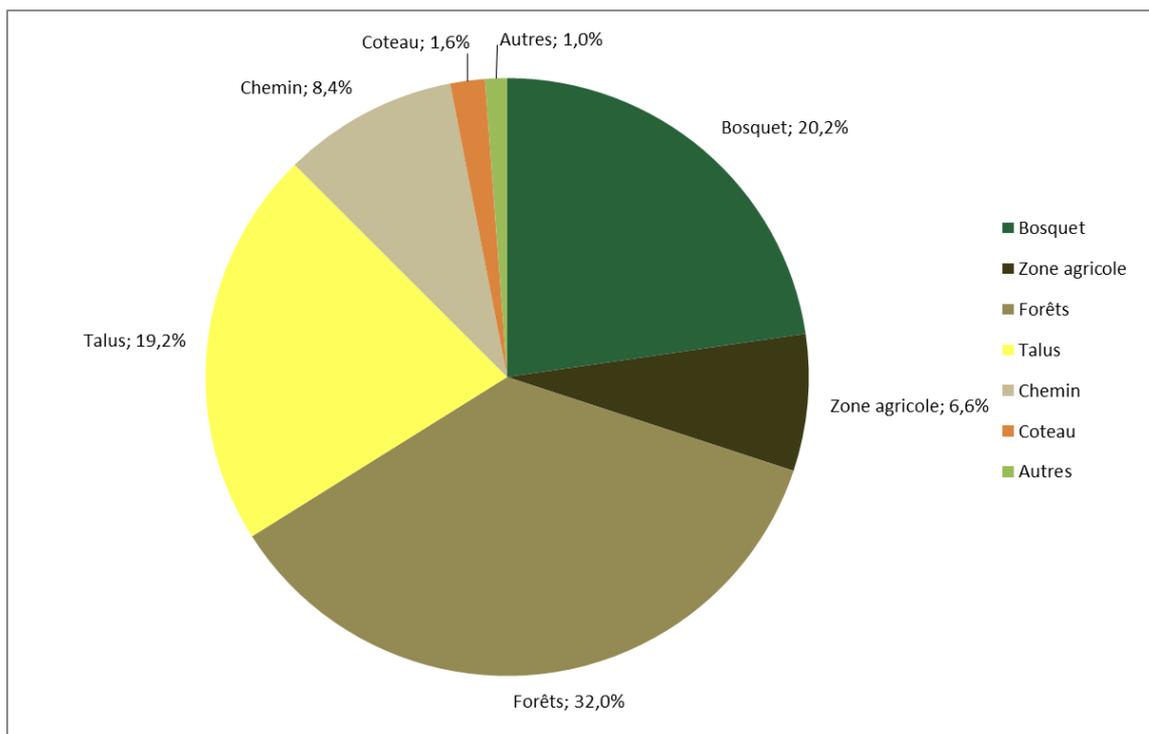
Il est assez courant d'observer d'autres habitants au sein des terriers de blaireaux. En Europe, les espèces les plus fréquemment observées sont le Renard roux (*Vulpes vulpes*) et le Lapin de Garenne (*Oryctolagus cuniculus*) (Do Linh San, 2006).

En Alsace, au cours de cette année 2021, 79 terriers ont été signalés avec la présence du Renard, soit 7,2% des terriers suivis (4,4% si on réduit aux cas de cohabitation avec le Blaireau). En ce qui concerne le Lapin, sa présence n'a été attestée que sur 8 terriers (0,9%), et toujours en cohabitation avec le Blaireau.

### 3) *Emplacement des terriers*

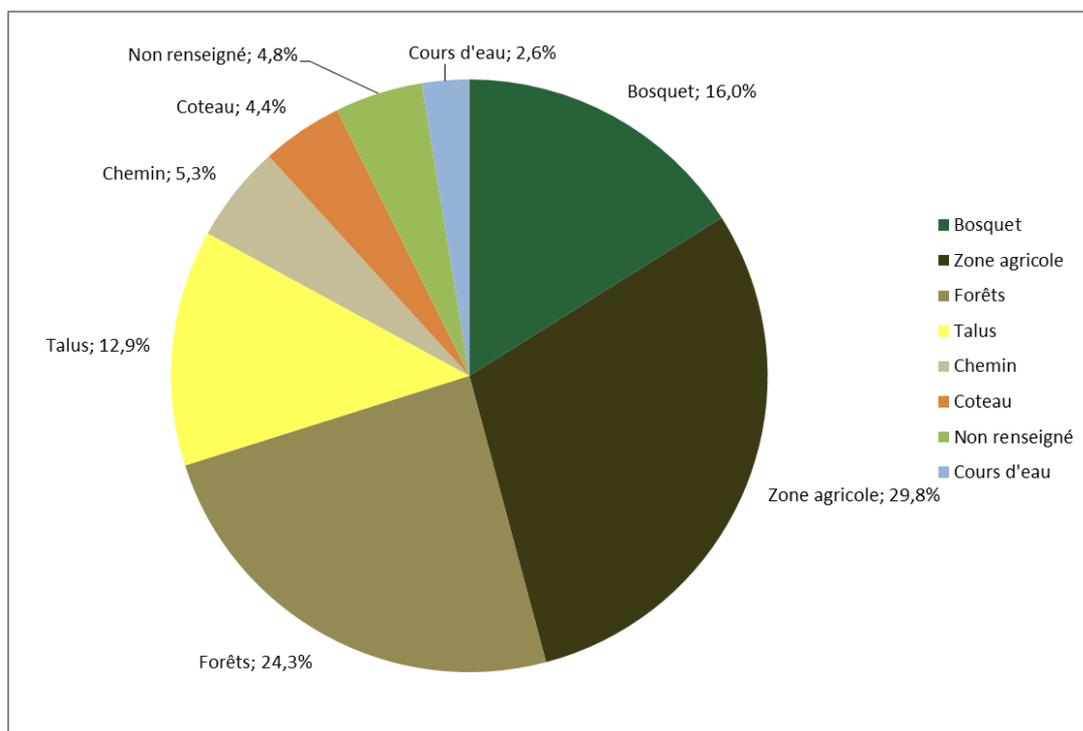
Grâce aux données récoltées lors des suivis de terriers de blaireaux, il semble pertinent de s'intéresser aux types de milieux dans lesquels s'installent préférentiellement les populations de cette espèce. Depuis l'année 2017, une analyse des terriers suivis dont nous avons la description est effectuée. Cette année, nous avons obtenu des informations de description du milieu sur 856 terriers suivis (Diagramme 3). La majorité de ces terriers se situe en **forêt** (32%) ou dans un bosquet (20,2%). En ce qui concerne la pente, nous avons largement une présence de terriers situés sur une **pente dite moyenne** (45%) (Diagramme 5). Cela correspond globalement aux exigences écologiques des blaireaux européens : les secteurs boisés permettent de regagner ou de quitter le terrier discrètement, assurant une tranquillité et une sécurité. De plus, les racines des arbres et arbustes peuvent soutenir la structure du terrier, et les pentes facilitent le drainage de l'eau et l'évacuation de déblais (Do Linh San, 2006).

Cependant, notre analyse présente des biais : d'une part, plusieurs informations de description du milieu environnant peuvent être transmises (ex : bosquets et zone agricole), nous avons choisi ici de ne retenir que la 1ère description (dans cet exemple : bosquets). De plus, nous ne nous sommes intéressés qu'aux terriers suivis cette année dont nous avons la description de l'environnement proche.



**Diagramme 3 :** Environnement proche des terriers selon la première donnée, sur 856 terriers suivis en 2021

Cette année, nous avons donc aussi fait une analyse de l'environnement des terriers complète, et non pas seulement avec la 1<sup>ère</sup> description (Diagramme 4). Les résultats sont alors très différents avec près d'un tiers des terriers suivis en 2021 environnés par des zones agricoles (29,8%). Les forêts viennent en second plan, avec 24,5% des terriers, suivi des bosquets (16%). Ces résultats ne sont pas étonnants, en considérant que la majorité des terriers sont situés en plaine, milieu densément cultivé



**Diagramme 4 :** Environnement proche des terriers selon toutes les données, sur 856 terriers suivis en 2021

avec peu de massifs forestiers. En effet, sur 577 terriers suivis en 2021 et dont le milieu (plaine ou montagne) est précisé, 64,5% se situent en plaine alsacienne, et 35,5% en montagne.

Pour finir, il faut préciser que le blaireau a une importante **capacité d'adaptation** : nous pouvons le retrouver dans des zones agricoles et des lieux comprenant des pentes faibles, ne correspondant pas à la préférence de l'espèce.

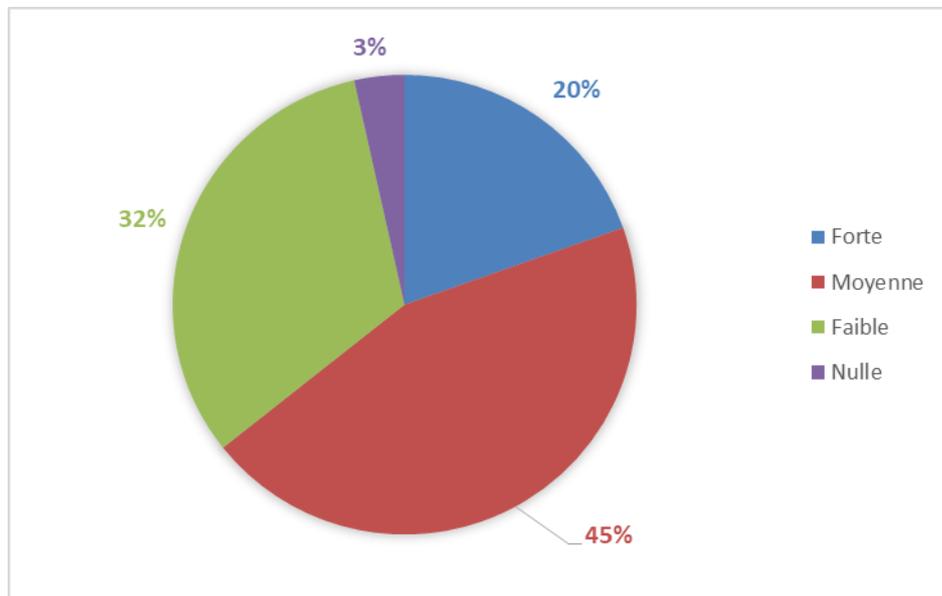


Diagramme 5 : Typologie de la pente au niveau des terriers suivis en 2021

#### IV. Informations complémentaires

##### A) Transmission des données

Il existe plusieurs façons **de transmettre au GEPMA ses données relatives au Blaireau**. Certains observateurs peuvent ne pas savoir quel moyen est le plus approprié pour faire part de leurs observations.

Historiquement, les informations étaient principalement transmises *via* les fiches de suivi en version papier. Il est toujours possible d'utiliser ce moyen, mais avec l'avancée de l'informatique ces fiches ne sont plus systématiquement proposées.

Afin de savoir quelles sont les autres possibilités et comment les utiliser, une fiche technique nommée « comment saisir ses données blaireau » a été réalisée. Ce fichier est disponible à la demande au GEPMA. L'arborescence en première page doit vous permettre de savoir quel moyen utiliser et des descriptions supplémentaires sont disponibles dans les pages suivantes. Jetez-y un œil!

## B) Médiation

En 2008, le GEPMA et la LPO Alsace ont conjointement créé le pôle Médiation Faune Sauvage (pôle MFS) au travers duquel de nombreuses actions sont entreprises et de nombreux conseils sont apportés aux particuliers et professionnels pour répondre à toutes les demandes concernant la faune sauvage (renseignements sur un comportement jugé anormal, sur la présence d'une espèce à proximité d'habitations, conseils pour favoriser la cohabitation, gestion de conflits entre activités humaines et présence de la faune sauvage...). Au cours de l'année 2021, le pôle MFS a traité **plus de 5000 demandes toutes catégories et espèces confondues**.



Pour faire face au nombre de demandes croissant, un poste en CDD a été créé en 2014 à la LPO Alsace pour épauler l'équipe du pôle MFS et répondre aux problématiques spécifiques concernant le Blaireau européen et le Renard roux. Ainsi, le pôle MFS permet d'apporter des solutions aux divers publics rencontrant des problèmes de cohabitation avec notamment ces deux espèces (terriers présentant un risque pour l'exploitation de parcelles cultivées, terriers dans des digues de protection contre les crues, des remblais ferroviaires ou des échangeurs routiers, renarde mettant bas dans un vide sanitaire...).

Aujourd'hui, le pôle MFS est géré par Suzel HURSTEL, secondée de deux médiatrices spécialisées : Émilie ÉTIENNE et Laëtitia DUHIL. Elles sont aidées par trois volontaires en service civique, ainsi que par le réseau de bénévoles des associations.

En 2021, **85 demandes** concernant le Blaireau européen ont ainsi été traitées ou sont encore en cours de traitement sur toute la région Alsace (+ 26 dossiers hors Alsace). Au fur et à mesure des années, on constate que le nombre de cas traités est en augmentation.

En Alsace, en 2021, 42% concernent des **problèmes chez des particuliers ou dans des communes**, allant de pelouses détériorées par des blaireaux en quête de nourriture, à des creusements secondaires dérangeants dans des cimetières. Ces cas sont traités par envoi de documentation et conseils pour empêcher les blaireaux d'accéder aux jardins dans les cas les plus bénins, ou avec la mise en place de procédures plus importantes et d'un suivi plus poussé en cas de creusements gênants sans possibilité de cohabitation (nombreux déplacements sur le terrain, rencontres avec les différents acteurs...).

23% des cas concernant des terriers dans des **cultures** (11% dans des cultures céréalières, 12% dans le vignoble) pouvant représenter un danger pour l'exploitation de la parcelle (affaissement ou renversement lors du travail avec les engins agricoles, difficultés à manœuvrer...). Un contact est systématiquement engagé avec l'exploitant pour l'accompagner s'il le souhaite dans une résolution efficace et pacifique de sa problématique.

15 % concernent des terriers dans des **infrastructures linéaires de transport** et 5% dans des **digues**. Il s'agit de secteurs dans lesquels l'activité terrassière du blaireau peut représenter un risque de sécurité majeur. Les sites concernés nécessitent parfois une action de médiation dans l'urgence, tandis que d'autres font l'objet d'un suivi méticuleux qui court pour certains depuis plusieurs années. Si ces derniers cas ne sont pas la majorité, ils demandent en revanche un investissement considérable, en plus de représenter souvent un coût économique non négligeable pour les sociétés ou les collectivités impliquées.



En 2020, suite à la détection d'un terrier problématique dans le remblai ferroviaire, un **terrier artificiel** a été mis en place pour le Blaireau le long de la ligne de Colmar à Neuf-Brisach sur la commune de Sundhoffen (68). La mise en place d'un terrier artificiel est une solution alternative et d'accompagnement par rapport aux solutions classiquement employées en Alsace pour déloger les blaireaux des remblais ferroviaires : répulsif, comblement et grillage. Le suivi de ce terrier est effectué depuis les travaux afin de s'assurer de la colonisation du site par les blaireaux, et de la désertion du terrier qui posait problème le long de la voie. Cela permettra aussi de tester l'efficacité de cette méthode déjà utilisée aux Pays-Bas.



## V. Remerciements

Dans un premier temps, nous tenons à **remercier l'ensemble des bénévoles de l'Enquête Blaireau** qui ont parcouru la région pour nous transmettre toutes les informations liées aux terriers de blaireaux. Merci également aux précédents services civiques pour leur important travail de coordination, de traitement de données, de mise en place d'une base d'analyse permettant la création de ce rapport. Enfin, merci aux différents bénévoles qui nous fournissent chaque année des photographies et vidéos.

**Un grand merci** à tous les bénévoles qui continuent à prospecter leurs terriers avec passion, nous permettant de maintenir l'effort de suivi !

ALTHERR Thomas - BISCH Aurélie - BRAUN Christian - BRONNER Jean-Marc - BRUNISSEN Éric - BURG Sylvie - BURGET Zoé - CALAND Corine - CAPBER Fabrice - CLAVÉ Stéphane - D'AGOSTINO Roberto - DIDIER Sébastien - DIETENHOEFFER Christian - DISS Muriel - DRONNEAU Christian - DUHIL Laëtitia - DURR Thibaut - ESCOLIN Rémy - FARINA Mathieu - FAUSTEN Ségolène - FIZESAN Alain - FRAULI Christian - FRITSCH Philippe - FUCHS Nicolas - GAUTHIER Fabienne - GELDREICH Damien - GENET Florian - GENTNER Rémy - GERBEAUD Stephan - GOLLNER Laurent - GOUBERT Stéphane - GROSS Jean-Paul - GRUNEISEN André - GRUSS Bruno - GUHRING Jean - GUISSINGER Roland - GUISSINGER Roland - HANDRICH Yves - HELBLING Charles - HÉRAUD Amélie - HEYBERGER Michel - HIRN Yves - HISS Jean-Pierre - HOMMAY Gérard - HORNIER Claudine - JAEGLIN Céline - KELLER Arthur - KIEFFER Isabelle - KLEIN Daniel - KLETTY Florian - LACUISSE Delphine - LEROY Marie-Magdeleine - MARCHAL Martine - MATHIS Jean-Yves - MERCIER Pierre - MEURER Bernard - MEYER Aymée - MONDANGE Alexia - MULLER Jean-Marc - PETER Richard - PFISTER Olivier - PROBST Cécile - R. Zacharie - REGISSER Bernard - RIGAL Pierre - RINGEISEN Jean-Jacques - RISE Jean-Marie - ROSER Nicolas - ROSIN Benoît - SAVIO Magali - SCHINDLER Annette - SCHLIENGER Anne - SCHLUMBERGER Olivier - SCHMITT Fabrice - SCHWOERTZIG Catherine - STECK Olivier - STEINBOURG Ponce - STORCK Roland - TAMIAN Anouch - THIRIET Jacques - ULRICH Bruno - UMBRECHT Kévin - WAEFFLER Laurent - WAGNER Michel - WILLER Alain - WINOM René - WOLLENSCHNEIDER Alain



## VI. Contact

Adresse postale : 8 rue Adèle Riton – 67000 STRASBOURG  
Téléphone : **03 88 22 53 51** (de 9h à 13h le mardi et mercredi uniquement)

Courriel : [contact@gepma.org](mailto:contact@gepma.org)

Site internet : <http://gepma.org>

Rejoignez-nous sur Facebook !



## VII. Bibliographie

Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA) (2004). Suivi des populations de Blaireau d'Europe dans le Suivi des Indicateurs de la Biodiversité en Alsace, Rapport Annuel 2004: Analyse rétrospective des indicateurs, ODONAT (coord.), p. 17–23.

Do Linh San, E. (2006). Le blaireau d'Eurasie : description, comportement, vie sociale, protection, observation, Paris, Delachaux et Niestlé, 2006, 224 p.

## VIII. Annexes

### A) Annexe 1 : Liste des terriers sans observateur

Vous souhaitez suivre un ou plusieurs terriers cités dans la liste ci-dessous ? Contactez le GEPMA pour avoir plus d'informations, en précisant le ou les terriers concernés :

Service civique : [missions@gepma.org](mailto:missions@gepma.org)

Aurélie BISCH : [a.bisch@gepma.org](mailto:a.bisch@gepma.org)

Dans le Bas-Rhin		
Code terrier	Commune	Lieu-dit
67001/1	ACHENHEIM	Sandberg / Bossenrott
67001/2	ACHENHEIM	Herrenennig
67003/1	ALBE	In der Grub
67003/2	ALBE	Gros Gietzig
67008/2	ALTORF	Birkenwald / Jaegerhof
67011/3	ARTOLSHEIM	Schluth
67011/4	ARTHOLSHEIM	Grossfeld
67013/1	ASSWILLER	Hangar Stork / sortie du village direction Drulingen
67013/2	ASSWILLER	Hinterwald
67013/6	ASSWILLER	Brunnenstueck
67018/12	BALBRONN	Hohen Buhl
67018/22	BALBRONN	Glossberg
67018/24	BALBRONN	Kaelbermatt
67018/25	BALBRONN	Kaelbermatt
67018/26	BALBRONN	Kaelbermatt
67019/3	BALDENHEIM	Spitzholzfeld
67021/10	BARR	Welschbruch
67025/4	BEINHEIM	Bachaecker
67025/5	BEINHEIM	Neubruich
67030/15	BERGBIETEN	Wachholderberg
67031/1	BERNARDSWILLER	Oberau / Voie ferrée, limite communale avec Ottrott
67034/3	BERSTETT	Wahlberg
67037/1	BIBLISHEIM	Foret domaniale Parcelle 2
67037/2	BIBLISHEIM	Foret domaniale/Neufeld parcelle 1

Dans le Bas-Rhin		
Code terrier	Commune	Lieu-dit
67037/3	BIBLISHEIM	Foret domaniale Sandfeld
67037/4	BIBLISHEIM	Site de l'usine de recyclage 1
67037/5	BIBLISHEIM	Site de l'usine de recyclage 2
67037/6	BIBLISHEIM	Neufeld
67040/1	BINDERNHEIM	canal du R/R
67040/2	BINDERNHEIM	Kreuzmatten
67045/7	BISCHOFFSHEIM	Kritt
67045/8	BISCHOFFSHEIM	Kritt
67045/9	BISCHOFFSHEIM	Steingrube
67049/6	BLAESHEIM	Gloeckelsberg
67052/4	BOERSCH	Wildbretsrain
67052/5	BOERSCH	Steinhubel
67055/2	BOOFZHEIM	Lissmatt
67055/4	BOOFZHEIM	Riedwald
67056/2	BOOTZHEIM	Speckfeld
67056/3	BOOTZHEIM	Kappelfeld
67056/4	BOOTZHEIM	Uterwald
67058/1	BOSENDORF	Heckendorf
67061/1	BOUXWILLER	Pfaffenberg
67061/2	BOUXWILLER	Oberholtz
67061/3	BOUXWILLER	à la fin du sentier géologique du Barberg
67061/4	BOUXWILLER	Oberholtz / Forêt communale parcelle 11
67066/1	LA BROQUE	Xurpon
67067/2	BRUMATH	Herrenwald (massif for)

Dans le Bas-Rhin			Dans le Bas-Rhin		
Code terrier	Commune	Lieu-dit	Code terrier	Commune	Lieu-dit
67067/3	BRUMATH	Herrenwald	67125/7	EPFIG	Dickwald
67071/2	BUST	Buergerwald / Steinmatt	67125/8	EPFIG	Dickwald
67077/4	COSSWILLER	Direction chêne Pflimlin / Croix de Saverne	67129/1	ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE	Heidenstadt
67077/5	COSSWILLER	Kleinbreitberg	67130/2	ERSTEIN	Oberloehl / tuilerie/ sucrerie
67082/3	DALHUNDEN	Moder (forêt all.) - Schuhmachersmatt	67130/3	ERSTEIN	Réserve naturelle Erstein
67082/4	DALHUNDEN	Stockfeld	67131/1	ESCHAU	Wollmatt site Est
67085/13	DANGOLSHEIM	Im Bronkel	67131/2	ESCHAU	Wollmatt Site Ouest
67090/1	DIEBOLSHEIM	Loehl	67133/3	ESCHBOURG	Zinsel du Sud
67091/7	DIEDENDORF	Dachsbau	67136/2	EYWILLER	Eywillerwald
67095/5	DIEMERINGEN	Route forestière du Grunewald	67137/1	FEGERSHEIM	Forêt de Wisshoelzel
67098/5	DINSHEIM SUR BRUCHE	Mittelpinn	67139/6	FLEXBOURG	Waldgass
67101/10	DORLISHEIM	Katzenburg	67139/8	FLEXBOURG	Waldgass
67101/4	DORLISHEIM	Katzenberg	67142/3	FORT-LOUIS	gravière Hubele / Suryscher
67101/5	DORLISHEIM	Rippberg	67142/4	FORT-LOUIS	Fort Carré nord est / queue de l'III
67106/3	DRUSENHEIM	Foret communale	67142/5	FORT-LOUIS	Ancienne digue du Rhin
67108/1	DUPPIGHEIM	Fahrmatten	67142/6	FORT-LOUIS	Ferme des peupliers
67112/1	DUTTLENHEIM	Tiefenthal	67142/7	FORT-LOUIS	Canal Vauban
67115/1	EBERSHEIM	Bord de la rivière	67146/13	FRIESENHEIM	Allmendbrunnen 5
67118/2	ECKBOLSHEIM	Nesselhirsch	67146/4	FRIESENHEIM	Keibenheck
67119/12	ECKWERSHEIM	Niefernweg	67146/5	FRIESENHEIM	Allmendbrunnen 1
67119/4	ECKWERSHEIM	Lerchenberg	67146/6	FRIESENHEIM	Allmendbrunnen 2
67124/1	ENTZHEIM	Rond pont de la ballastière	67146/8	FRIESENHEIM	Lange Umbruch 2
67125/11	EPFIG	Ameisenloch	67146/9	FRIESENHEIM	Lange Umbruch 3
67125/3	EPFIG	Scierie	67152/2	GEISPOLLSHEIM	Birken
67125/6	EPFIG	Eichenhuerst	67152/6	GEISPOLLSHEIM	Forlen

Dans le Bas-Rhin		
Code terrier	Commune	Lieu-dit
67154/1	GERSTHEIM	Usine hydro. Gertsheim
67158/1	INGSHEIM	Hochfelder Gass
67160/2	GOERSDORF	Le gros chêne
67163/1	GOUGENHEIM	Heidenberg
67167/1	GREDELBRUCH	Hohbuehl
67167/3	GREDELBRUCHE	Katzenberg
67168/2	GRESSWILLER	Weschmatt
67168/3	GRESSWILLER	Mult
67169/1	GRIES	Weilerweg
67169/2	GRIES	Foret commmunal Kurtzenhouse
67169/3	GRIES	Rabenberg
67172/2	GRIESHEIM-PRES-MOI	Allmendreiben
67172/3	GRIESHEIM-PRES-MOI	Langgewann
67172/4	GRIESHEIM-PRES-MOI	Allmendreiben 2
67179/1	HAEGEN	Grotte du Brotsch
67179/2	HAEGEN	Abstein
67179/3	HAEGEN	Mittelabwand
67179/4	HAEGEN	Haselbourg
67180/11	HAGUENAU	Weinumshof 1
67180/12	HAGUENAU	Weinumshof 2
67180/13	HAGUENAU	Parcelle 1258 Neufeld
67180/16	HAGUENAU	Clausenhof
67180/17	HAGUENAU	Neufeld Foret indivise
67180/18	HAGUENAU	Weinumshof 3
67180/20	HAGUENAU	RF Metzeleck

Dans le Bas-Rhin		
Code terrier	Commune	Lieu-dit
67180/22	HAGUENAU	Taubenhof
67180/30	HAGUENAU	Taubenhof
67180/31	HAGUENAU	Taubenhof
67180/32	HAGUENAU	Taubenhof
67180/33	HAGUENAU	Taubenhof
67180/34	HAGUENAU	Grundbirnen
67180/35	HAGUENAU	Musau
67180/36	HAGUENAU	Hospices de Haguenau
67180/37	HAGUENAU	Taubenhof
67180/38	HAGUENAU	Foret indivisee de Haguenau
67180/39	HAGUENAU	Foret indivisee de Haguenau
67181/2	HANDSCHUHEIM	Lange Allmend
67184/1	HATTEN	Sablère de Quartz
67184/3	HATTEN	Foret communale Parcelle 31
67187/2	HEIDOLSHEIM	Nachtweide
67187/3	HEIDOLSHEIM	Gross Ried
67191/7	HERBITZHEIM	Hopbach
67192/1	HERBSHEIM	Mailywald
67192/4	HERBSHEIM	Mailywald
67195/3	HESSENHEIM	Bronnegert
67196/1	HILSENHEIM	Leimen
67196/2	HILSENHEIM	Niedermatt
67197/3	HINDISHEIM	Bruechel
67197/4	HINDISHEIM	Mittelbruch Est
67201/1	HIRSCHLAND	Gemeindewald

Dans le Bas-Rhin		
Code terrier	Commune	Lieu-dit
67201/2	HIRSCHLAND	Giesmannswald
67205/1	HOERDT	Goetlenfeldel
67205/2	HOERDT	Hohengoeft
67208/2	HOHENGOEFT	Goeftberg
67212/1	HOLTZHEIM	Gravière du Fort (Holtzheim) (WI*)
67216/1	HUTTENHEIM	Rischwald
67216/2	HUTTENHEIM	Kaeferloch
67216/3	HUTTENHEIM	Rischwald
67217/1	ICHTRATZHEIM	Niederwald
67218/5	ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	Anciens bains du Schwarzwasser
67223/2	INNENHEIM	Steinen
67226/1	ITTENHEIM	Village
67228/1	NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM	Viehpuetze
67232/2	KEFFENACH	Keffenachermuehle
67233/1	KERTZFELD	Brand
67233/2	KERTZFELD	Oberstraeng
67233/3	KERTZFELD	Neuland
67233/4	KERTZFELD	Witten
67233/5	KERTZFELD	Rankheck
67241/1	KIRRBURG	Hungerberg
67246/1	KOGENHEIM	Niedere Risch
67247/1	KOLBSHEIM	Knoblochberg
67264/9	LEUTENHEIM	Heidenberg
67266/2	LIMERSHEIM	Holzmaten
67268/1	LIPSHEIM	Ergelsenbach

Dans le Bas-Rhin		
Code terrier	Commune	Lieu-dit
67268/2	LIPSHEIM	Gruetegert
67270/1	LIXHAUSEN	Eierpfuhl
67270/2	LIXHAUSEN	Scheuerberg
67273/1	LOHR	Neumatterkopf / Heiligensmuehle 1
67273/11	LOHR	Pfennigacker 1 ou 2
67273/12	LOHR	NR
67273/3	LOHR	Nachtwiederkopf
67273/4	LOHR	Heiligensmuehle 2
67273/8	LOHR	Pfennigacker 1
67277/3	MACKENHEIM	petite granière direction cimetièrre israelite
67277/4	MACKENHEIM	Massif alluv. Marckolsheim-Schoenau (massif for.) - Tour telecomm.
67277/5	MACKENHEIM	Massif alluvial Marckolsheim-Schoenau
67277/6	MACKENHEIM	Massif alluv. Marckolsheim-Schoenau (massif for.) - anc. grav.
67277/7	MACKENHEIM	Massif alluv. Marckolsheim-Schoenau (massif for.) - Wyhler Rheinwald
67281/1	MARCKOLSHEIM	Wiedenkopf
67281/10	MARCKOLSHEIM	Massif alluvial/ tour de communication
67281/13	MARCKOLSHEIM	Bois de Marckolsheim - Nord
67281/14	MARCKOLSHEIM	Bois de Marckolsheim - Nord
67281/15	MARCKOLSHEIM	Ancienne digue
67281/16	MARCKOLSHEIM	Forêt com. de Marckolsheim (massif for.) - massif Sud-Ouest
67281/17	MARCKOLSHEIM	Obere Weid
67281/18	MARCKOLSHEIM	Forêt com. de Marckolsheim (massif for.) - Karisandel
67281/2	MARCKOLSHEIM	Hintergren / Parcelle forestiere n4
67281/20	MARCKOLSHEIM	Canal PK 239
67281/3	MARCKOLSHEIM	Forêt domaniale de Marckolsheim Parcelle 22

Dans le Bas-Rhin			Dans le Bas-Rhin		
Code terrier	Commune	Lieu-dit	Code terrier	Commune	Lieu-dit
67281/4	MARCKOLSHEIM	Amerika / Parcelle n°32	67301/9	MOMMENHEIM	Kiesgrube
67281/5	MARCKOLSHEIM	Klein Hardt / Parcelle n°34	67302/1	MONSWILLER	Martelberg Faisanderie
67281/7	MARCKOLSHEIM	Haffenlach / parcelle 20	67302/2	MONSWILLER	La Faisanderie
67281/8	MARCKOLSHEIM	parcelle 36	67302/3	MONSWILLER	MARTELBERG
67281/9	MARCKOLSHEIM	Canal du R/R	67303/1	MORSBRONN LES BAINS	Niederwald
67283/1	MARMOUTIER	Artenberg	67305/1	MOTHERN	Frechtberg
67286/1	MEISTRATZHEIM	entre Schifffluch et Huhlen	67305/2	MOTHERN	Frechtberg
67286/2	MEISTRATZHEIM	Mittelbruch ou Scheuergabel	67305/3	MOTHERN	Frechtberg
67286/3	MEISTRATZHEIM	Langelstein	67307/1	MULHAUSEN	Allmend
67286/6	MEISTRATZHEIM	Grossmatt	67307/2	MULHAUSEN	Allmend
67286/7	MEISTRATZHEIM	Scheuergabel	67308/4	MUNCHHAUSEN	Grosswoerth RN Delta de la Sauer
67286/8	MEISTRATZHEIM	Holzbuhl	67310/3	MUSSIG	Neubrunnen
67293/1	MINVERSHEIM	Ueber Thal	67311/5	MUTTERSHOLTZ	Ohsenloh
67293/2	MINVERSHEIM	Ueber Thal	67311/7	MUTTERSHOLTZ	Bois du Hoehlachgraben
67301/1	MOMMENHEIM	kiesgrube	67311/8	MUTTERSHOLTZ	Schnotzenrod
67301/10	MOMMENHEIM	In den Erlen	67313/3	MUTZIG	Octavie Stéphanie
67301/11	MOMMENHEIM	Weingarten	67313/4	MUTZIG	Hermolsheim Sud
67301/12	MOMMENHEIM	Weingarten	67313/5	MUTZIG	Altenberg
67301/2	MOMMENHEIM	Weingarten	67313/7	MUTZIG	Unterfeld
67301/3	MOMMENHEIM	Weingarten	67314/1	NATZWILLER	Parcelle 11
67301/4	MOMMENHEIM	Weingarten	67322/1	NEUWILLER-LES-SAVERNE	Dengelberg
67301/5	MOMMENHEIM	Weingarten	67327/1	NIEDERLAUTERBACH	Hildenberg
67301/6	MOMMENHEIM	Lange Straenge	67329/1	NIEDERNAI	Bois de Plon 1
67301/7	MOMMENHEIM	Weingarten	67329/2	NIEDERNAI	Bois de Plon 2
67301/8	MOMMENHEIM	Wahlenheimer Berg	67329/3	NIEDERNAI	Bois de Plon 3

Dans le Bas-Rhin		
Code terrier	Commune	Lieu-dit
67329/5	NIEDERNAI	Bois de Plon 5
67329/6	NIEDERNAI	Im Obern Sand
67329/7	NIEDERNAI	Junker Bruch Est
67330/2	NIEDERROEDERN	Kuebelmuehle
67336/1	NORDHOUSE	Ludhausen
67336/2	NORDHOUSE	Forêt Erstein
67336/3	NORDHOUSE	Lauenhof
67336/5	NORDHOUSE	Maiacker
67338/1	OBERNHEIM	Hirschelacker
67347/1	OBERMODERN-ZUTZENDORF	Bois entre Sulzbach, Boehlberg et Diebach
67347/2	OBERMODERN-ZUTZENDORF	Bois de Zutzendorf
67348/12	OBERNAI	Mont National
67348/13	OBERNAI	Obernai (ville) - Sud-Ouest
67348/9	OBERNAI	Schulsfeld
67350/11	OBERSCHAEFFOLSHEIM	Canal de la Bruche - secteur Achenheim aval
67351/10	SEEBACH	Saubuckel
67351/6	SEEBACH	Schwampfad
67351/9	SEEBACH	Langteich
67353/1	OBERSTEINBACH	Windsteinerfels
67353/2	OBERSTEINBACH	Hinterm Wittberg / Roether
67360/1	OHNENHEIM	Niederschley
67363/1	OSTHOFFEN	Sommerhalde
67363/5	OSTHOFFEN	Sommerhalde
67365/1	OSTWALD	Steinweg
67367/1	OTTERSWILLER	Le Geroldseck

Dans le Bas-Rhin		
Code terrier	Commune	Lieu-dit
67367/2	OTTERSWILLER	Le Geroldseck
67368/2	OTTROTT	Lipsrain Schwarzenberg
67368/4	OTTROTT	Vorbachrain
67370/4	PETERSBACH	Donnenbachberg
67378/1	PLOBSHEIM	NO de Lauenhof
67380/1	PRINTZHEIM	Hinter dem Berg
67382/1	QUATZENHEIM	Osterlaenge
67388/3	REICHSHOFFEN	Altenberg
67391/1	REINHARDMUNSTER	Buchberg
67394/1	RETSCHWILLER	Seefeld
67395/1	REUTENBOURG	Thalacker
67397/13	RHINAU	Rhin PK 258
67397/15	RHINAU	Île de Rhinau - Aukopf (sud)
67397/16	RHINAU	Île de Rhinau - Salmengrien (sud)
67397/17	RHINAU	Île de Rhinau - Aukopf (sud)
67397/18	RHINAU	RN île de Rhinau - parcelle 26
67397/3	RHINAU	Ile du Rhin
67397/4	RHINAU	Centrale électrique
67397/5	RHINAU	Aukopf 1
67397/7	RHINAU	Schaftten
67397/8	RHINAU	Ile de Rhinau
67397/9	RHINAU	Etang Edf Salmengrien
67398/1	RICHTOLSHEIM	Bubelgiessen FC parcelle 6
67400/2	RIEDELSELTZ	Leimengrubren
67402/1	RINGELDORF	Bois de Rigeldorf

Dans le Bas-Rhin		
Code terrier	Commune	Lieu-dit
67408/2	ROMANSWILLER	Village (vers MF Fuchsloch Schladen)
67410/5	ROSENWILLER	Gethuern
67411/13	ROSHEIM	Sablere Remex
67411/14	ROSHEIM	Kaltenbrunnenrain
67411/15	ROSHEIM	Fuerstweg
67411/16	ROSHEIM	Sablère Remex
67411/3	ROSHEIM	Reispfad / Wisch
67412/1	ROSSFELD	baumgarten
67412/3	ROSSFELD	Baumgarten
67412/5	ROSSFELD	Mittelwald
67412/6	ROSSFELD	Oberwald
67412/7	ROSSFELD	Weiloch
67417/1	ROTTELSHEIM	Herrengarten
67421/1	SAALES	L'Abatteux
67421/2	SAALES	Le Trémoulot
67432/7	SALMBACH	Saulach
67432/8	SALMBACH	Saulach
67438/1	SCHAEFFERSHEIM	Grunsbuhl
67438/2	SCHAEFFERSHEIM	Bibelgiessen
67443/1	SCHEIBENHARD	Galgenberg
67445/3	SCHERWILLER	Giessen
67451/4	SCHLEITHAL	Vogelsgesang
67451/5	SCHLEITHAL	Vogelsgesang
67451/6	SCHLEITHAL	Koehle
67453/11	SCHOENAU	Rhin PK 252

Dans le Bas-Rhin		
Code terrier	Commune	Lieu-dit
67453/12	SCHOENAU	Rhin PK 250
67453/13	SCHOENAU	RN île de Rhinau - terrier "seuil 1"
67453/14	SCHOENAU	RN île de Rhinau - terrier "M9"
67453/15	SCHOENAU	RN île de Rhinau - terrier "M9.2"
67453/16	SCHOENAU	RN île de Rhinau - terrier "P30"
67460/1	SCHWINDRATZHEIM	Eselsbuch
67460/2	SCHWINDRATZHEIM	Inderwestermatt
67462/4	SELESTAT	Illwald
67462/5	SELESTAT	Illwald
67463/4	SELTZ	Fahrkopf
67463/7	SELTZ	Huberwiesenkoepfel
67463/9	SELTZ	Viertel 3
67464/1	SERMERSHEIM	Risch
67464/2	SERMERSHEIM	Erlen
67464/3	SERMERSHEIM	Matenschlag
67464/4	SERMERSHEIM	Erlen
67466/1	SIEGEN	Kaesaecker
67466/2	SIEGEN	Kaesaecker
67468/2	SILTZHEIM	Bruch 2
67473/14	SOULTZ-LES-BAINS	Jesselberg
67473/9	SOULTZ-LES-BAINS	Marker
67480/12	STILL	Stillberg
67480/3	STILL	Zweibachel
67480/8	STILL	Mittelthal
67481/2	STOTZHEIM	Ehrly 1

Dans le Bas-Rhin		
Code terrier	Commune	Lieu-dit
67481/3	STOTZHEIM	Ehrly 2
67481/4	STOTZHEIM	Liessboden
67481/5	STOTZHEIM	Brandhuerst
67481/7	STOTZHEIM	Kaesbuehl
67482/5	STRASBOURG	Vestefeldweg (forêt d'Illkirch-Neuhof)
67486/2	SUNDHOUSE	Espenrainwald 2
67486/3	SUNDHOUSE	Weidhoefel
67487/2	SURBOURG	Elsweiler 2
67487/3	SURBOURG	Spiess
67491/1	TIEFFENBACH	Ottwillergraben
67492/4	TRAENHEIM	Krummberg
67492/9	TRAENHEIM	Steinacker
67495/1	TRUCHTERSHEIM	Aeusserer Freudenberg / derrière station épuration
67497/1	UHLWILLER	[MFH] Forêt comm. UHLWILLER - parc. 9
67497/2	UHLWILLER	[MFH] Forêt comm. UHLWILLER - parc. 2
67504/1	VALFF	Bois de Neuland
67504/2	VALFF	Kochelly
67508/2	VOELLERDINGEN	Grosswald
67511/1	WALBOURG	parcelle 1258 2
67511/2	WALBOURG	Massif de H. (RF de l'Oberstritten S1)
67514/1	WALDHAMBACH	Rehmuehle
67514/10	WALDHAMBACH	Rekmuehle Ouest
67514/2	WALDHAMBACH	Rehmuehle
67514/3	WALDHAMBACH	Rehmuehle
67514/4	WALDHAMBACH	REHMUHL

Dans le Bas-Rhin		
Code terrier	Commune	Lieu-dit
67514/6	WALDHAMBACH	Kuppertsmuehle carrière / Totenberg
67515/1	WALDOLWISHEIM	Froeschlochgraben 1
67519/19	LA WANTZENAUE	Senertgruendel
67519/20	LA WANTZENAUE	Honauerkoepfel
67522/1	WEISLINGEN	Simbach
67523/1	WEITBRUCH	Schnackenthal
67523/2	WEITBRUCH	Sentier des bornes
67525/11	WESTHOFFEN	Kley
67525/13	WESTHOFFEN	Rinderfeld
67525/14	WESTHOFFEN	Rinderfeld
67525/16	WESTHOFFEN	Osterberg
67526/3	WESTHOUSE	Eichenloch
67529/3	WEYERSHEIM	Filantz
67529/4	WEYERSHEIM	Schiergeiss
67532/2	WILLGOTTHEIM	Mohrenberg
67541/1	WINTZENBACH	Schelmenberg
67541/2	WINTZENBACH	Neugarten
67541/3	WINTZENBACH	Etzelwald
67544/12	WISSEMBOURG	Rebgarten
67544/13	WISSEMBOURG	Breunelsfeld
67544/23	WISSEMBOURG	Weissenberg (carriere)
67544/24	WISSEMBOURG	Basse Forêt du Mundat (massif for.) - parc. 7/9/8
67544/25	WISSEMBOURG	Basse Forêt du Mundat
67544/26	WISSEMBOURG	Basse Forêt du Mundat
67544/27	WISSEMBOURG	Le Vignoble

<b>Dans le Bas-Rhin</b>		
<b>Code terrier</b>	<b>Commune</b>	<b>Lieu-dit</b>
67544/29	WISSEMBOURG	Rosselmuehle
67544/30	WISSEMBOURG	Pfeiferberg (amont)
67544/31	WISSEMBOURG	Pfeiferberg (amont)
67545/1	WITTERNHEIM	Neunkircherfeld
67545/3	WITTERNHEIM	Neunkircherfeld
67545/4	WITTERNHEIM	Kleinnachtweid
67547/5	WITTISHEIM	Hanflaender / Buehly
67547/8	WITTISHEIM	Boessingerwald
67552/5	WOLFSKIRCHEN	Muehlfeld
67554/7	WOLXHEIM	Silberberg

Dans le Haut-Rhin		
Code terrier	Commune	Lieu-dit
68001/1	ALGOLSHEIM	Capuziner Wald
68002/1	ALTENACH	Breitholz / Chapelle
68002/2	ALTENACH	Etang de Néroc
68002/3	ALTENACH	Breitholtz
68005/3	AMMERSCHWIHR	Lycee Seijo
68007/4	ANDOLSHEIM	Dorffeger
68007/5	ANDOLSHEIM	Sparhurst
68007/6	ANDOLSHEIM	Forêt communale ouest
68008/1	APPENWIHR	Kleinhurst
68008/2	APPENWIHR	Wetzelhurst
68008/3	APPENWIHR	Grosswetzeltuck
68009/2	ARTZENHEIM	Rhin PK 236
68009/3	ARTZENHEIM	Bois de Biesheim (massif for.) - Forêt com. d'Artzenheim (nord)
68009/4	ARTZENHEIM	Forêt communale d'Artzenheim
68009/5	ARTZENHEIM	Oberfeld
68010/1	ASPACH	Chapelle de la Litter
68017/1	BALLERSDORF	Kuehlaeger
68017/2	BALLERSDORF	Herrschaftswald
68018/1	BALSCHWILLER	parcelle 29
68018/2	BALSCHWILLER	Etangs / Site CSA
68018/3	BALSCHWILLER	Etangs / Site CSA
68019/2	BALTZENHEIM	Le Rhin de Biesheim
68019/3	BALTZENHEIM	Le Rhin de Biesheim - Scierie
68019/6	BALTZENHEIM	Stierrechtgruen (Forêt Communale de Baltzenheim)

Dans le Haut-Rhin		
Code terrier	Commune	Lieu-dit
68020/2	BANTZENHEIM	Massif forestier la Harth
68020/4	BANTZENHEIM	Harth (massif for.) - parc. N87/124/125/109
68020/5	BANTZENHEIM	Kappellengarten
68021/1	BARTENHEIM	Haselberg
68021/2	BARTENHEIM	Kappellenhausfelsen
68022/1	BATTENHEIM	Massif forestier la Harth
68022/2	BATTENHEIM	Harth (massif for.) - parc. N201/223/2234/202
68025/1	BENDORF	grotte boomerang 2
68025/2	BENDORF	Kohlberg
68025/4	BENDORF	Schuetzenwald Ferme
68025/5	BENDORF	Auberge du Moulin Lachenberg
68025/6	BENDORF	Grundberg
68027/1	BERENTZWILLER	Ruethen
68028/10	BERGHEIM	Ranck
68028/2	BERGHEIM	Riffenloch ancienne carrière de Gypse
68028/4	BERGHEIM	Kugelberg
68028/5	BERGHEIM	Schneidholtz
68028/6	BERGHEIM	Cimetière militaire
68028/7	BERGHEIM	Schneidholtz
68028/8	BERGHEIM	Riffenloch
68032/2	BERRWILLER	Oberwald
68036/3	BIESHEIM	Kirchenacker Zug
68036/4	BIESHEIM	Bois de Biesheim massif for
68036/5	BIESHEIM	Rheinwald

Dans le Haut-Rhin		
Code terrier	Commune	Lieu-dit
68036/8	BIESHEIM	Rheingraben
68036/9	BIESHEIM	Schaferwald 3
68037/1	BILTZHEIM	Forêt communale de Biltzheim
68039/1	BISEL	D463 entrée du village
68040/2	BITSCHWILLER-LES-THANN	Busenbach
68041/2	BLODELSHEIM	Sablère de Boldelsheim
68041/3	BLODELSHEIM	Harth (massif for.) - parc. 19 (anc. maison for. la Baronnie)
68041/4	BLODELSHEIM	Massif forestier la Harth
68041/5	BLODELSHEIM	Harth parcelle 19
68041/6	BLODELSHEIM	Ile du Rhin - Steinhübel
68042/1	BLOTZHEIM	Wentzweiler Boden
68043/1	BOLLWILLER	Leimfeld
68045/1	BOURBACH-LE-BAS	Georgenwald
68045/2	BOURBACH-LE-BAS	Kaschellberg
68045/3	BOURBACH-LE-BAS	Forêt domaniale de Masevaux (Buchberg)
68045/4	BOURBACH-LE-BAS	Bildstoecke
68054/1	BRINCKHEIM	Niedermuehl
68054/2	BRINCKHEIM	limite communale N/E
68054/3	BRINCKHEIM	N/O
68054/4	BRINCKHEIM	sud
68054/5	BRINCKHEIM	Beim Kleinen Schneckenberg
68056/1	BRUNSTATT	Prolongement rue de la Victoire
68056/2	BRUNSTATT	Bois de Brunstatt
68057/1	BUETHWILLER	Bachmatten
68058/1	BUHL	Le Demberg

Dans le Haut-Rhin		
Code terrier	Commune	Lieu-dit
68062/1	CARSPACH	Stoeckete
68062/2	CARSPACH	Stoeckete
68063/1	CERNAY	Lohe sud
68064/1	CHALAMPE	Ile du Rhin
68064/2	CHALAMPE	Ile du Rhin
68066/14	COLMAR	Birg
68066/15	COLMAR	Station d'épuration
68066/18	COLMAR	Forêt communale de Colmar (parc.n05)
68066/24	COLMAR	Mantelweg
68066/25	COLMAR	Schorr
68066/26	COLMAR	Schorr
68070/1	DIDENHEIM	In der Au
68070/2	DIDENHEIM	Face aux serres
68070/3	DIDENHEIM	Haulen
68070/4	DIDENHEIM	Langholz
68072/2	DIETWILLER	Schoren
68072/3	DIETWILLER	Hinterberg
68072/5	DIETWILLER	Harth (massif for.)
68073/1	DOLLEREN	Schopfersberg
68074/1	DRULINGSDORF	Der Berg
68076/1	DURRENENTZEN	Bois de Biesheim (massif for.) - Forêt com. de Durrenentzen (centre)
68076/2	DURRENENTZEN	Romerfeld
68076/3	DURRENENTZEN	Oberfeld
68077/1	EGLINGEN	Gaelling
68077/2	EGLINGEN	Hohle Matten

Dans le Haut-Rhin		
Code terrier	Commune	Lieu-dit
68081/1	SAINT-BERNARD	Alimend
68082/3	ENSISHEIM	Prés Saint-Jean
68082/4	ENSISHEIM	Harth (massif for.) - parc. N138/137/152/153
68082/5	ENSISHEIM	massif forestier de la Harth
68082/7	ENSISHEIM	Harth
68083/1	ESCHBACH-AU-VAL	Mittelbuhl
68089/1	FELLERING	Le Batschinawald
68091/1	FESSENHEIM	Ile du Rhin
68091/2	FESSENHEIM	Le Mastgriengrund
68091/3	FESSENHEIM	Le Mastgriengrund
68091/4	FESSENHEIM	Ile du Rhin
68091/5	FESSENHEIM	CNPE de FESSENHEIM
68091/6	FESSENHEIM	Ile du Rhin
68092/1	FISLIS	Breiter Hag
68092/2	FISLIS	Baumgarten
68093/1	FLAXLANDEN	Suffertaecker
68093/2	FLAXLANDEN	Suffertaecker
68095/1	FORTSCHWIHR	Kastenwald
68098/2	FRIESEN	Berhele
68098/3	FRIESEN	D17
68098/4	FRIESEN	Oberwald
68098/5	FRIESEN	Obererlochweiher 2
68098/6	FRIESEN	Berthle
68100/1	FULLEREN	Dicke
68100/2	FULLEREN	Dicke

Dans le Haut-Rhin		
Code terrier	Commune	Lieu-dit
68100/3	FULLEREN	Himmelreich
68101/1	GALFINGUE	Stumpfacker
68103/1	GEISPITZEN	Grunenburg
68104/1	GEISWASSER	GEISWASSER
68104/3	GEISWASSER	Erblehn
68104/4	GEISWASSER	Etang au sept chênes
68104/5	GEISWASSER	Etang au sept chênes
68104/6	GEISWASSER	Canal PK 217
68106/1	GOLDBACH-ALTENBACH	Brandenfels
68110/1	GRUSSENHEIM	Steinacker
68110/2	GRUSSENHEIM	Steinacker 2
68110/3	GRUSSENHEIM	Bois de Marckolsheim
68110/4	GRUSSENHEIM	Steinacker
68111/2	GUEBERSCHWIR	Viehweg
68113/1	GUEMAR	Forêt de Colmar
68113/2	GUEMAR	Forêt de Colmar (massif for.) - Fecht
68113/4	GUEMAR	station de pompage
68113/5	GUEMAR	Station de pompage
68116/4	GUNDOLSHEIM	Lohfeld
68117/2	GUNSBACH	Breitenberg
68118/1	HABSHEIM	Ristel
68118/3	HABSHEIM	Muelbach
68118/4	HABSHEIM	Maison de retraite
68118/5	HABSHEIM	Muelbach
68120/1	HAGENTHAL-LE-BAS	Wengarten SO

Dans le Haut-Rhin			Dans le Haut-Rhin		
Code terrier	Commune	Lieu-dit	Code terrier	Commune	Lieu-dit
68121/1	HAGENTHA - LE- HAUT	Tannenrain	68144/2	HOMBOURG	Harth (massif for.) - parc. S93/98/99/94
68130/10	HEITEREN	Ancien lit Mühl matt	68144/3	HOMBOURG	Harth (massif for.) - parc. S59/70/71/60
68130/11	HEITEREN	Ancien lit Mühl matt	68144/5	HOMBOURG	Harth (massif for.) - parc. S68/79/69
68130/12	HEITEREN	Ancien lit Mühl matt	68145/1	HORBOURG-WHIR	La Thur (rivière canalisée)
68130/13	HEITEREN	Ancien lit Mühl matt	68145/2	HORBOURG-WHIR	Pont de l'Ill
68130/14	HEITEREN	Ancien lit Mühl matt	68146/1	HOUSSEN	Forêt communale de Colmar 7
68130/15	HEITEREN	aussere Matten	68146/2	HOUSSEN	Forêt communale de Colmar 19
68130/16	HEITEREN	Kleinfeldele	68146/3	HOUSSEN	Forêt communale de Colmar sud
68130/7	HEITEREN	Ancien lit Mühl matt	68146/4	HOUSSEN	Forêt communale de Colmar 12
68130/8	HEITEREN	Ancien lit Mühl matt	68147/1	HUNAWIHR	Kuhlaeger
68130/9	HEITEREN	Ancien lit Mühl matt	68148/1	HUNDSBACH	Baeumelacker
68134/6	HERRLISHEIM-PRES-COLMAR	Felsacker	68148/2	HUNDSBACH	Bergfeld
68136/1	HETTENSCHLAG	Forêt communale d'Hettenschlag	68150/2	HUSSEREN-LES-CHATEAUX	Route des 3 châteaux
68137/1	HINDLINGEN	Kohlberg	68152/1	ILLFURTH	Chapelle Saint Brice Cimetière Militaire Allemand
68137/2	HINDLINGEN	Kohlberg	68152/2	ILLFURTH	Buchwald
68137/3	HINDLINGEN	Muhlberg	68153/1	ILLHAEUSERN	Benwald
68137/4	HINDLINGEN	Muhlberg	68153/2	ILLHAEUSERN	Kutschenwasen
68137/5	HINDLINGEN	Am berg	68155/3	INGERSHEIM	Auen est
68138/1	HIRSINGUE	Fuchsloecher	68157/2	JESBSHEIM	Forêt communale de Marckolsheim (Sud)
68140/1	HIRTZFELDEN	Rothleible	68157/4	JESBSHEIM	Beim Ulrichsptad
68140/2	HIRTZFELDEN	Rothleible (massif for.) - parc. 31/30	68157/5	JESBSHEIM	La croix du moulin
68141/1	HOCHSTATT	Oberfeld	68159/1	JUNGHOLTZ	Langmatt
68141/2	HOCHSTATT	Auf den Berg (Langholz)	68160/1	KAPPELEN	D21 rue de la Chalosse nord
68141/3	HOCHSTATT	Rother Strich	68160/2	KAPPELEN	prolongement rue du soleil
68141/4	HOCHSTATT	Vorallmend	68161/1	KATZENTHAL	Kohlgrubwald

Dans le Haut-Rhin		
Code terrier	Commune	Lieu-dit
68162/2	KAYSERSBERG	Oberbristel
68162/3	KAYSERSBERG	Weyertal
68163/1	KEMBS	Lanhag
68164/2	KIENTZHEIM	Mont de Sigolsheim
68164/3	KIENTZHEIM	Schlossberg
68164/4	KIENTZHEIM	Mont Sigolsheim SO
68165/1	KIFFIS	Forletz
68166/1	KINGERSHEIM	Croix Marie
68167/2	KIRCHBERG	chapelle Lagerfeld
68167/3	KIRCHBERG	NR
68169/1	KOESTLACH	Folzfeld
68169/2	KOESTLACH	Buergerwald
68170/1	KOETZINGUE	Oberried
68170/10	KOETZINGUE	Koetzingue (village)
68170/11	KOETZINGUE	Homberg
68170/2	KOETZINGUE	Homberg / Inneres Holtz
68170/3	KOETZINGUE	Village
68170/6	KOETZINGUE	Kingelerain
68170/7	KOETZINGUE	Gutzwiller
68170/8	KOETZINGUE	Langacker
68170/9	KOETZINGUE	village
68171/1	KRUTH	Neumatt
68171/2	KRUTH	
68172/1	KUNHEIM	Canal
68172/2	KUNHEIM	D468 Nord

Dans le Haut-Rhin		
Code terrier	Commune	Lieu-dit
68172/3	KUNHEIM	Niederkopf
68172/4	KUNHEIM	Pegel
68172/5	KUNHEIM	Deutschgruen
68173/4	LABAROCHE	le Gestion Rnes
68174/2	LANDSER	Neuberg
68174/3	LANDSER	Lohnberg
68175/5	LAPOUTROIE	Les hautshires
68176/1	LARGITZEN	Schutzenweiher
68180/1	LEIMBACH	Gabels
68183/1	LIEBENSWILLER	Altbergreben
68184/1	LIEBSDORF	Oberer Berg
68191/1	LUEMSCHWILLER	Stocketen
68194/1	LUTTER	Noll
68194/2	LUTTER	Bei der Saee
68194/3	LUTTER	Schiebmatten
68195/1	LUTTERBACH	Rodern
68200/1	MANSPACH	Buchwald
68201/2	MASEVAUX	Zimmerstoeckele
68201/4	MASEVAUX	Verbrannter Felsen
68201/5	MASEVAUX	Houppach
68202/1	MERTZEN	Lehstraeng
68202/2	MERTZEN	Muhlberg
68202/3	MERTZEN	Muhlberg
68202/4	MERTZEN	Muhlberg
68202/5	MERTZEN	Muhlberg

Dans le Haut-Rhin		
Code terrier	Commune	Lieu-dit
68202/6	MERTZEN	Muhlberg
68202/7	MERTZEN	Muehlberg
68203/2	MERXHEIM	Weingartenfeld
68205/1	MEYENHEIM	Gravière Schachenfeld
68209/2	MITTELWIHR	Obere Schwenkel
68212/1	MOERNACH	Beim Taennelin
68224/1	MULHOUSE	Tannenwald
68224/2	MULHOUSE	Ferme Zuckerberg
68224/3	MULHOUSE	Tannenwald
68225/1	MUNCHHOUSE	parcelle 169 forêt domaniale Hardt Nord
68225/2	MUNCHHOUSE	Langerzug
68225/4	MUNCHHOUSE	Krautlaender
68225/5	MUNCHHOUSE	Harth (massif for.) - parc. N170/173/174/172
68225/6	MUNCHHOUSE	Harth (massif for.) - parc. N170/173/174/172
68225/7	MUNCHHOUSE	Graviere Munchhouse (Langerzug)
68225/8	MUNCHHOUSE	Graviere Munchhouse (Langerzug)
68228/1	MUNWILLER	Niederrod
68230/1	NAMBSHEIM	Etang des 7 chênes
68230/2	NAMBSHEIM	Forêt communale
68230/3	NAMBSHEIM	Canal PK 213
68233/1	NIEDERBRUCK	Dennenbourg
68233/2	NIEDERBRUCK	Bruckenwald captage d'eau
68233/3	NIEDERBRUCK	Triebelskopf
68234/1	NIEDERENTZEN	Mittelfeld
68235/1	NIEDERHERGHEIM	Gravière de Niederhergheim

Dans le Haut-Rhin		
Code terrier	Commune	Lieu-dit
68235/10	NIEDERHERGHEIM	Pont de l'ill
68235/2	NIEDERHERGHEIM	Ried
68235/3	NIEDERHERGHEIM	Baechlen
68235/4	NIEDERHERGHEIM	
68235/5	NIEDERHERGHEIM	
68235/6	NIEDERHERGHEIM	Settlachboden
68235/7	NIEDERHERGHEIM	Meierhoeltzle
68235/8	NIEDERHERGHEIM	Eichholz
68235/9	NIEDERHERGHEIM	Baechlen
68239/1	OBERBRUCK	Chaume du Gression ferme auberge
68241/1	OBERENTZEN	Hosenbeinnaecker
68241/2	OBERENTZEN	la Hardt
68242/1	OBERHERGHEIM	Etangs de pêche
68242/2	OBERHERGHEIM	Giessen
68242/3	OBERHERGHEIM	Reckholdern
68242/4	OBERHERGHEIM	Mittler Ried
68245/1	OBERMORSCHWILLER	Moosacker
68246/1	OBERSAASHEIM	Schamm
68246/2	OBERSAASHEIM	Worthen
68246/3	OBERSAASHEIM	Wörthen
68246/4	OBERSAASHEIM	Ouvrage militaire
68246/5	OBERSAASHEIM	Sud village
68246/6	OBERSAASHEIM	Wörthen
68249/4	ORBÉY	La beu
68249/5	ORBÉY	Roche du chat noir

Dans le Haut-Rhin			Dans le Haut-Rhin		
Code terrier	Commune	Lieu-dit	Code terrier	Commune	Lieu-dit
68250/1	ORSCHWIHR	Sonnenglanze	68269/3	RIBEAUVILLE	Altenholtz
68252/1	OSTHEIM	Niederwald 1 (Sud)	68269/4	RIBEAUVILLE	Weinbaum
68252/5	OSTHEIM	Parc naturel de Schoppenwihr	68269/5	RIBEAUVILLE	Parking Carola
68252/6	OSTHEIM	Parc naturel de Schoppenwihr	68270/1	RICHWILLER	Cité max
68252/7	OSTHEIM	Nonnenmatten	68271/1	RIEDISHEIM	Roszburg
68253/1	OTTMARSHEIM	Hart (massif for.)	68271/2	RIEDISHEIM	Roszburg
68253/2	OTTMARSHEIM	Massif forestier la Harth	68271/3	RIEDISHEIM	Roszburg
68253/3	OTTMARSHEIM	Massif forestier la Harth	68271/4	RIEDISHEIM	Steingruben
68253/4	OTTMARSHEIM	Massif forestier la Harth	68271/6	RIEDISHEIM	Brand / Zürhen Wald
68254/1	PETIT LANDAU	ile du Rhin	68271/7	RIEDISHEIM	Steingruben
68254/2	PETIT LANDAU	ile du Rhin	68271/9	RIEDISHEIM	Steingruben
68254/4	PETIT-LANDAU	Canal PK 189	68275/1	RIMBACH-PRES-GUEBWILLER	Riesenwald
68255/2	PFAFFENHEIM	Roszburg	68277/1	RIQUEWIHR	Erlach
68255/4	PFAFFENHEIM	Ziegel Feld	68277/2	RIQUEWIHR	Froehn
68255/5	PFAFFENHEIM	Bois de Birkenberg	68277/3	RIQUEWIHR	Birgele
68255/6	PFAFFENHEIM	Pfaffenheimerweg	68278/10	RIXHEIM	Gemeindewaldberg
68255/7	PFAFFENHEIM	Fuchsloecher	68278/14	RIXHEIM	Brunnenberg
68255/8	PFAFFENHEIM	Col de Wolfsgrube	68278/2	RIXHEIM	Ringelweg
68255/9	PFAFFENHEIM	Ruebenloch	68278/3	RIXHEIM	Forêt
68259/1	RAEDERSDORF	Hinter dem Berg	68278/4	RIXHEIM	Brunnenberg
68261/2	RAMMERSMATT	Rantz	68278/5	RIXHEIM	Marxgarten
68264/1	RANSPACH-LE-HAUT	Gross Allmend	68278/6	RIXHEIM	Auberge de Buchwald
68264/3	RANSPACH-LE-HAUT	Ebène	68278/9	RIXHEIM	Bellevue
68266/2	RÉGUISHEIM	Rothleible (massif for.) - Forêt com. de Réguisheim (centre)	68281/2	ROGGENHOUSE	Vieux Canal 2
68269/1	RIBEAUVILLE	Brunthal	68281/3	ROGGENHOUSE	Harth (massif for.)

Dans le Haut-Rhin		
Code terrier	Commune	Lieu-dit
68283/1	ROMBACH-LE-FRANC	Naugigoutte
68285/1	RORSCHWIHR	Kugelberg
68286/1	ROSENAU	Ile du Rhin
68286/2	ROSENAU	Rhin
68287/16	ROUFFACH	Vorbug
68287/17	ROUFFACH	Colline du Bollenberg-Hohlgas
68287/18	ROUFFACH	Mamberg
68287/19	ROUFFACH	Colline du Bollenberg - Leimen
68287/20	ROUFFACH	Paradies
68287/21	ROUFFACH	Oben am J�suitenweiher
68289/1	RUELSHEIM	Grien
68289/2	RUELSHEIM	Battenheimerfeld
68289/3	RUELSHEIM	Kabisland
68291/1	RUMERSHEIM-LE-HAUT	Massif forestier la Harth
68295/3	SAINTE-CROIX-EN-PLAINE	Lange Allmenden
68295/4	SAINTE-CROIX-EN-PLAINE	Huckert
68295/5	SAINTE-CROIX-EN-PLAINE	Paternosterfeld
68295/6	SAINTE-CROIX-EN-PLAINE	Mittelhardt - Oberhart
68295/7	SAINTE CROIX EN PLAINE	Huslenworth
68296/1	SAINT-HIPPOLYTE	Schaentzel
68296/3	SAINT HYPPOLYTE	Windmuehl
68296/4	SAINT HYPPOLYTE	Gloeckelberg
68297/1	SAINT-LOUIS	Petite Camarge Alsacienne la HEID
68299/1	SAINT-ULRICH	Buhlberg
68300/1	SAUSHEIM	Peugeot Nord

Dans le Haut-Rhin		
Code terrier	Commune	Lieu-dit
68300/2	SAUSHEIM	Ensisheimerfeld
68300/3	SAUSHEIM	Harth (massif for.) - parc. N370/380/381/371
68301/2	SCHLIERBACH	Grossbock
68301/3	SCHLIERBACH	Schlierbach (village)
68301/6	SCHLIERBACH	Bruchberg
68301/7	SCHLIERBACH	Hirtzentraenke
68302/1	SCHWEIGHOUSE-THANN	Radenberg
68302/2	SCHWEIGHOUSE-THANN	Hauserwald
68302/3	SCHWEIGHOUSE-THANN	Radenberg
68304/1	SENTHEIM	Oberwald
68306/1	SEPPOIS-LE-HAUT	Camping
68306/2	SEPPOIS-LE-HAUT	Storckenholtz
68307/1	SEWEN	est de Enzengesick
68309/10	SIERENTZ	Schlifiboden
68309/11	SIERENTZ	Im Klaus Leyen
68309/8	SIERENTZ	Bei den Steingruben
68309/9	SIERENTZ	Graviere Koetzinger Hardt
68310/8	SIGOLSHEIM	Bosspfad
68311/1	SONDERNACH	Bois de Luttenbach
68311/2	SONDERNACH	RN 586
68311/3	SONDERNACH	Brobachrucken au bord du GR
68317/4	SOULTZEREN	Eichwaelde
68321/1	STAFFELFELDEN	Puits Staffelfelden
68323/1	STEINBRUNN-LE-BAS	Homberg
68323/2	STEINBRUNN-LE-BAS	Ludyreben

Dans le Haut-Rhin		
Code terrier	Commune	Lieu-dit
68323/4	STEINBRUNN-LE-BAS	Schneckenberg
68323/6	STEINBRUNN-LE-BAS	Schneckenberg
68324/1	STEINBRUNN-LE-HAUT	Hubacker
68327/1	STETTEN	Oberried
68330/1	STRUETH	Sundgau
68330/2	STRUETH	Strissel
68330/3	STRUETH	Strissel
68330/4	STRUETH	Strissel
68330/5	STRUETH	Strissel
68330/6	STRUETH	Strissel
68331/1	SUNDHOFFEN	Breitmattwald
68331/2	SUNDHOFFEN	Breitmattwald
68332/1	TAGOLSHEIM	Stocketen
68332/2	TAGOLSHEIM	Buchwald
68332/3	TAGOLSHEIM	Buchwald
68334/1	THANN	place du Roi de Rome
68338/1	TURCKHEIM	Logelbach
68338/2	TURCKHEIM	Schechtenhart
68340/1	UEBERSTRASS	Dicke
68340/2	UEBERSTRASS	est Notre Dame de Gruenenwald
68340/3	UEBERSTRASS	Hassenburgerweiher
68345/1	URSCHENHEIM	Forêt communale de Urschenheim
68345/2	URSCHENHEIM	Golgrube
68348/1	VIEUX-THANN	Dragenfels
68348/2	VIEUX-THANN	Vieux-Thann (village)

Dans le Haut-Rhin		
Code terrier	Commune	Lieu-dit
68348/3	VIEUX-THANN	Vieux-Thann (village)
68349/1	VILLAGE NEUF	Au
68351/1	VOGELGRUN	île du Rhin
68351/2	VOGELGRUN	Île du Rhin 68 - Geiskopf Nord
68351/3	VOGELGRUN	Hasenkopf
68352/1	VOLGELSHEIM	KEHRIEWEG
68352/2	VOLGELSHEIM	Mittelfeld
68352/3	VOLGELSHEIM	Lande militaire
68356/1	WALHEIM	Le Kadereck
68358/1	WASSERBOURG	Presswald
68359/2	WATTWILLER	Lehwald
68359/3	WATTWILLER	Lehwald
68361/1	WEGSHEID	Sattelhutte
68361/2	WEGSHEID	Ley
68361/3	WEGSHEID	Frongesick
68364/11	WESTHALTEN	Bollenberg
68364/12	WESTHALTEN	Steinstuck
68364/13	WESTHALTEN	Colline du Bollenberg
68364/14	WESTHALTEN	Saint Blaise
68364/15	WESTHALTEN	Colline du Bollenberg
68364/4	WESTHALTEN	Kopfacker Sud
68364/5	WESTHALTEN	Lutzelberg Steinstuck Ouest
68364/7	WESTHALTEN	Strangenberg
68364/8	WESTHALTEN	Schlossberg
68365/13	WETTOLSHEIM	Koenigsbreite NO

<b>Dans le Haut-Rhin</b>		
<b>Code terrier</b>	<b>Commune</b>	<b>Lieu-dit</b>
68365/7	WETTOLSHEIM	Gerster
68367/1	WIDENSOLEN	Forêt communale
68367/2	WIDENSOLEN	Gravière
68367/3	WIDENSOLEN	Gravière
68367/5	WIDENSOLEN	Langzug
68367/6	WINDENSOLEN	Huterplaetzle 2
68367/7	WINDENSOLEN	Brumerthurst
68371/1	WILLER	Hospenhag
68372/1	WILLER-SUR-THUR	Osterbaechel
68374/11	WINTZENHEIM	Vorderlach
68374/8	WINTZENHEIM	Altdorf
68374/9	WINTZENHEIM	Hengst
68377/1	WITTERSDORF	Schellerhuehl
68379/1	WOLFGANTZEN	Kastenwald (massif for.) - Oberwald
68379/2	WOLFGANTZEN	Kastenwald (massif for.) - Oberwald
68379/3	WOLFGANTZEN	Kastenwald (massif for.) - Oberwald
68379/4	WOLFGANTZEN	Kastenwald (massif for.) - Oberwald
68379/5	WOLFGANTZEN	Truchesshurst
68379/6	WOLFGANTZEN	canal du Windensolen
68379/7	WOLFGANTZEN	Forêt Nord Est
68379/8	WOLFGTANTZEN	murs de tir
68380/2	WOLSCHWILLER	Stoecten MF
68383/1	ZELLEMBERG	Burghalden
68384/1	ZILLISHEIM	Geissberg
68384/2	ZILLISHEIM	sud cim. Israélite
68384/3	ZILLISHEIM	Mittlerer Berg
68386/1	ZIMMERSHEIM	Bellevue
68386/2	ZIMMERSHEIM	Rue de Mulhouse
68386/3	ZIMMERSHEIM	Kuhacker

B) Annexe 2 : Fiche « surveillance » du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

1) Bas-Rhin



Toute destruction du Blaireau eurasiens est interdite dans le département du Bas-Rhin. Ce terrier fait l'objet d'un suivi pour le compte du ***Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace.***



Groupe d'Étude et de Protection des  
Mammifères d'Alsace  
8 rue Adèle Riton – 67000 Strasbourg  
Tél : 03 88 22 53 51  
(du lundi au vendredi de 9h à 13h)

---

Pour toute information, ou en cas de problèmes liés à la présence des blaireaux (creusement dans les parcelles cultivées par exemple), merci de contacter le Pôle médiation faune sauvage, nous vous aiderons à trouver une solution :

**03.88.04.42.12 / [alsace.mediation@lpo.fr](mailto:alsace.mediation@lpo.fr)**

2) Haut-Rhin



Ce terrier de Blaireau eurasien fait l'objet  
d'un suivi pour le compte du  
***Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères  
d'Alsace.***



Groupe d'Étude et de Protection des  
Mammifères d'Alsace

8 rue Adèle Riton – 67000 Strasbourg

Tél : 03 88 22 53 51

(du lundi au vendredi de 9h à 13h)

---

Pour toute information, ou en cas de problèmes liés à la présence des blaireaux (creusement dans les parcelles cultivés par exemple), merci de contacter le Pôle médiation faune sauvage, nous vous aiderons à trouver une solution :

**03.88.04.42.12 / [alsace.mediation@lpo.fr](mailto:alsace.mediation@lpo.fr)**